

Le Petit Livre du REDD+

Guide de propositions
gouvernementales et
non gouvernementales
visant à réduire les
émissions liées à la
déforestation et à la
dégradation de la forêt

Le Global Canopy Programme (programme mondial pour la canopée) est une alliance de 37 institutions scientifiques dans 19 pays qui mène, à l'échelon mondial, des opérations de recherche, d'éducation, et de conservation de la canopée. Les trois principaux programmes en œuvre aujourd'hui - qui sont intégrés aux domaines de la science, de la politique, et de la finance - visent à définir et à explorer la portée et la valeur économique des services d'écosystème forestier, et à partager nos découvertes avec les décideurs d'organismes gouvernementaux et financiers.

www.globalcanopy.org

Auteurs: Charlie Parker, Andrew Mitchell,
Mandar Trivedi and Niki Mardas

Titre de la publication: C. Parker, A. Mitchell, M. Trivedi,
N. Mardas. Le Petit Livre Rouge du REDD+ (2009)

Pour plus de détails, contacter: c.parker@globalcanopy.org

Ont aimablement participé à l'élaboration du texte:
Anna Creed (TCG), Katia Karousakis (OECD), Doug Boucher (UCS), Diana Movius (UCS), Carolyn Davidson (UCS), Ralph Ashton (TCG), Bronson Griscom (TNC), David Shoch (TerraCarbon), Bill Stanley (TNC), Rane Cortez (TNC), Saskia Ozinga (FERN), Emily Brickell (WWF) and David Edwards (PRP).

© Global Canopy Foundation 2009

Le Petit Livre Rouge du REDD+, 2e édition
1ère publication : novembre 2008

Publié par:
Global Canopy Programme
John Krebs Field Station
Oxford OX2 8QJ
UK

Maquette réalisée par Company
www.company-london.com

LISTE DES PROPOSITIONS

Propositions gouvernementales

Pays	Date de la proposition	Page
Alliance des Petits États Insulaires (AOSIS)*	Déc 2008	36
Australie	Mar 2009	37
Brésil	Fév 2007	38
Canada	Avr 2008	39
Coalition for Rainforest Nations (CfRN)*	Mar 2009	40
Chine*	Sep 2008	41
Colombie*	Avr 2009	42
Central African Forest Commission (COMIFAC)	Mar 2008	43
Union européenne (UE)	Juil 2008	44
Inde*	Déc 2008	45
Indonésie	Déc 2008	46
Japon	Avr 2007	47
Malaisie	Fév 2007	48
Mexique	Août 2008	49
Nouvelle-Zélande	Mai 2009	50
Norvège*	Oct 2008	51
Panama*	Avr 2009	52
Tuvalu*	Nov 2007	53
États-Unis*	Mar 2008	54

Propositions non gouvernementales

Organisation	Approche	Date de la proposition	Page
CATIE*	Approche de niche	Mai 2009	58
CCAP	Marchés mixtes	Août 2007	59
CSERGE	Incitations combinées	Jan 2008	60
EDF & IPAM & ISA	Réductions compensées	Jan 2008	61
Greenpeace*	TDERM	Déc 2008	62
HSI*	Puits de carbone	Avr 2009	63
IDDRI & CERDI	Compensation des efforts aboutis	Juin 2008	64
IIASA*	Avoiding REDD Hot Air	Avr 2009	65
Joanneum Research	Approche Corridor	Fév 2007	66
JRC	Comptabilisation incitative	Mar 2006	67
TCG	Carbone terrestre	Juil 2008	68
TNC*	Incitations intégrées	Mai 2009	69
WHRC*	Compensation maximale ciblée	Fév 2009	70

Le Petit Livre Rouge du REDD est désormais disponible en français, en espagnol, en portugais et en indonésien. Le Global Canopy Programme souhaite remercier les organisations suivantes de l'aide précieuse qu'elles lui ont apportée dans la traduction de la deuxième édition du Petit Livre Rouge du REDD:



www.acca.org.pe



www.orangutans-sos.org/



Proteger a natureza é preservar a vida

www.nature.org/

Remerciements:

Nous remercions tout particulièrement Lord James Russell et Lord Robin Russell, ainsi que le Benindi Fund, d'avoir rendu la création de ce livre possible. Les coûts d'édition ont été pris en charge par le Ashden Trust.

Les frais généraux du Global Canopy Programme sont entièrement couverts par des dons bénévoles provenant de fondations telles que : The Rufford Maurice Laing Foundation, The Waterloo Foundation, The John Ellerman Foundation, The Millichope Foundation, CHK Charities, Ernest Kleinwort Charitable Trust, ainsi que de dons provenant de particuliers. Nous les remercions tous de leur soutien inestimable.

Cette édition du Petit Livre Rouge du REDD a été intégralement financée par la Fondation Packard.



Le Global Canopy Programme souhaite présenter ses remerciements à :



THE CLIMATE GROUP

Le Global Canopy Programme souhaite également remercier les organisations suivantes: Conservation International, IIASA, Terrestrial Carbon Group, CIFOR, Union of Concerned Scientists, The Nature Conservancy, TerraCarbon, FERN, ainsi que les auteurs des diverses propositions pour l'aide et les commentaires éclairés qu'ils ont apportés à la compilation de ce guide.

Afin de nous aider à mettre régulièrement à jour le Petit Livre rouge du REDD, adressez vos commentaires à Charlie Parker : c.parker@globalcanopy.org.



AVANT-PROPOS

REDD (Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation): ce terme, je l'associe en priorité à l'écosystème forestier du bassin du Congo (Afrique centrale); la deuxième forêt tropicale au monde après le bassin de l'Amazonie, juste devant le complexe forestier ombrophile d'Asie du Sud-est. A eux trois, ils forment une ceinture végétale vitale autour du globe.

Traversant 11 frontières, couvrant environ 50 % de l'Afrique centrale, l'écosystème forestier du bassin du Congo permet à plus de 50 millions de personnes de vivre sur ces terres. Essentiel dans la stabilisation du climat, c'est grâce à lui que notre planète, et l'Afrique en particulier, pourront influencer sur le changement climatique et s'y adapter. Voilà pourquoi le monde a besoin du REDD.

Le REDD: une opportunité unique de préserver les forêts naturelles, pour qu'elles continuent de piéger le carbone et permettent à la Terre de "respirer". Les arbres auront alors plus de valeur debout qu'abattus.

Mais nous devons également nous assurer que:

- *Les forêts naturelles, qui assurent la subsistance des populations et procurent des services écologiques essentiels, soient différenciées des plantations commerciales qui affectent la biodiversité et la capacité à retenir l'eau.*

- *Le REDD intègre des fonctions d'éducation à*

l'utilisation des sols, de renforcement des capacités des communautés locales, et d'assistance, afin de mieux préserver la forêt. La déforestation et la dégradation sont liées principalement à des pratiques agricoles non durables. Et la dégradation des terres agricoles pousse les fermiers à occuper de nouvelles terres, souvent au détriment des forêts.

- *Le REDD est accessible aux communautés locales. Les mécanismes financiers doivent garantir la comptabilisation et l'utilisation responsable des ressources.*

Le Petit Livre Rouge du REDD répertorie diverses propositions gouvernementales et non-gouvernementales. En appliquant ces idées, nous contribuons à la mise en œuvre pratique de la politique du REDD, favorisant ainsi l'équité, la biodiversité et les droits des communautés locales. Il est essentiel que les bénéfices récoltés profitent aux populations qui vivent de la forêt. C'est l'homme, et non le bois, qui doit être au centre des plans de développement du bassin du Congo. Voilà pourquoi toutes les parties prenantes doivent venir s'asseoir autour de la table et discuter du REDD.

WANGARI MAATHAI

Prix Nobel de la Paix (2004)
Ambassadeur itinérant des forêts du Bassin du Congo
Coprésident du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo

Février 2009



QUELLE EST LA FINALITE DE CE GUIDE ?

D'après les estimations de l'IPCC / GIEC, dans les années 90, les émissions dues à la déforestation tropicale atteignaient 1,6 milliards de tonnes de carbone par an, soit l'équivalent de 20 % des émissions totales de carbone. Afin de créer un mécanisme apte à traiter ce problème, une multitude de propositions visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt (REDD) ont été présentées à l'UNFCCC (Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), entraînant ainsi une certaine confusion. Le présent guide - qui se veut absolument sans parti pris - a pour but d'éclairer le lecteur sur ce sujet.

Le Petit livre rouge du REDD a été compilé par le GCP et a bénéficié du soutien d'un grand nombre de collaborateurs de par le monde, y compris un grand nombre d'auteurs à l'origine des propositions. Au cœur de ce guide figure en outre l'analyse du Prince's Rainforests Project (projet du Prince pour les forêts tropicales) qui nous a été aimablement transmise. Cette analyse montre l'évolution de ces propositions au fil des ans, et leur intégration plus ou moins directe de l'existant. Elle montre surtout que ces propositions ont des points en commun - à chaque point de discordance correspondant un point de concordance -, et que l'émergence de principes et d'approches communs est déjà perceptible.

Un accord sur le programme REDD est à notre portée. Le développement de nouvelles technologies - comme la surveillance par satellite, par exemple - permet de renverser des barrières techniques depuis longtemps en place. La collaboration entre scientifiques, économistes, et stratèges politiques à l'UNFCCC, à l'IPCC / GIEC et à d'autres forums, permet de mieux comprendre les problèmes méthodologiques qui se posent. Le déblocage des fonds nécessaires au renforcement des capacités et au financement de projets pilotes a débuté. Il est impératif aujourd'hui que la communauté internationale continue d'œuvrer de concert et avec une urgence renouvelée afin de parvenir à un consensus politique à Copenhague. Nous mettons beaucoup de nos espoirs dans cette publication - et sa contrepartie en ligne sur le site www.littleREDDbook.org. Puisse-t-elle permettre aux participants de s'entendre lors de cette COP 15 qui approche maintenant à grands pas.

Andrew W. Mitchell

Fondateur et Directeur

Global Canopy Programme

TABLE DES MATIERES

COMPRENDRE LE REDD	11
Forêts : pourquoi elles sont importantes	12
REDD : une solution au problème	14
LE CADRE DE TRAVAIL	17
Un cadre de travail pour comprendre les propositions	18
PROPOSITIONS	31
Guide de présentation des propositions	32
Propositions gouvernementales	35
Propositions non gouvernementales	57
ANALYSE COMPARATIVE DES PROPOSITIONS	73
Portée	74
Niveau de référence	78
Distribution	86
Financement	90
QUOI DE NEUF ?	95
Les autres approches	96
ET MAINTENANT, QUE FAIT-ON ?	121
Les défis à relever	122
En route vers Copenhague	124
ANNEXES	129
Bibliographie	130
Glossaire terminologique	131

COMPRENDRE LE REDD

FORÊTS : POURQUOI ELLES SONT IMPORTANTES?

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les forêts tropicales couvrent environ 15 % de la surface totale de la Terre et contiennent environ 25 % du carbone dans la biosphère terrestre². Mais leur dégradation et la déforestation intensive provoquent l'émission de dioxyde de carbone dans l'atmosphère et donc la production de gaz à effet de serre. Chaque année, environ 13 millions d'hectares de forêt - une surface grande comme le Nicaragua - sont convertis en d'autres usages. Cette destruction représente à elle seule 1/5 des émissions totales de carbone, faisant du changement de la couverture végétale la seconde cause du réchauffement climatique³ par ordre d'importance (voir la figure 1). Dans ces conditions, toute initiative visant à lutter contre le changement climatique doit impérativement prendre en compte les forêts.

LE FOYER D'UN GRAND NOMBRE DE COMMUNAUTÉS LOCALES

90 % du 1,2 milliards de personnes qui vivent dans une extrême pauvreté tirent directement leurs moyens de subsistance des ressources forestières, ces dernières abritant près de 90 % de la biodiversité terrestre mondiale⁴. Pour les populations locales, la forêt est un abri et une source de combustible, de nourriture et de remèdes. La destruction de la forêt ne peut donc qu'aggraver leur pauvreté. Les populations autochtones et les communautés tributaires de la forêt sont des « responsables commerciaux » qui fournissent au reste de la planète des services d'écosystème (SE) vitaux. Le changement climatique affectera en priorité les plus pauvres, et seule une réduction de la déforestation pourra les aider à mieux résister aux influences climatiques.

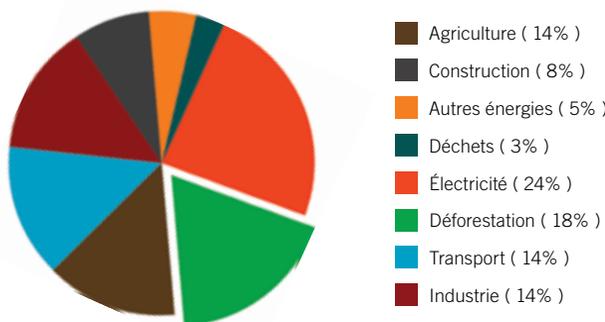


Figure 1 : Émissions de GES en 2000 par source⁵ : 'Stern Review on the Economics of Climate Change'. Le reste de ce rapport adopte les estimations de l'IPCC désignant la déforestation comme responsable à 20 % des émissions globales.

DU CARBONE, MAIS PAS SEULEMENT

En plus de stocker du carbone, les forêts fournissent, tant à l'échelon local qu'à l'échelon mondial, des services d'écosystème essentiels - comme la protection des bassins versants, la régulation des flux d'eau, le recyclage des nutriments, la génération de précipitations et la régulation des maladies, par exemple. Les forêts primaires recueillent également le dioxyde de carbone contenu dans l'atmosphère - générant des émissions anthropogènes. La protection des forêts tropicales a un double effet de refroidissement, en réduisant les émissions de carbone et en maintenant des niveaux d'évaporation élevés à partir de la canopée².

LES CAUSES DE LA DEFORESTATION

Les causes de la déforestation sont multiples et complexes, et elles varient d'un pays à un autre. Les communautés locales pour lesquelles la forêt est source de nourriture, de combustible et de terres cultivables commencent à faire pression. Combinées à la pauvreté, ces pressions exercées par les populations risquent de conduire inexorablement à la diminution du couvert forestier, alimentant ainsi l'engrenage sans fin de la pauvreté. Bien que des millions de personnes coupent encore des arbres pour assurer la subsistance de leurs familles, c'est bien l'agriculture à large échelle - qui se développe pour répondre à la demande du marché - qui constitue l'une des causes principales de la déforestation. Depuis quelques dizaines d'années, la déforestation s'est muée d'un processus principalement initié par un état à un processus orienté entreprise. Les facteurs qui induisent la demande de terres agricoles varient selon les pays. En Afrique, il s'agit principalement de petites cultures destinées à nourrir les populations. En Amérique du Sud, ce sont de grandes exploitations agricoles qui produisent du bœuf et du soja pour l'exportation. En Asie du Sud-est, ces deux aspects se combinent, les principaux produits demandés étant l'huile de palme, le café, et le bois. Et, comme la demande de bois n'est pas sans incidence sur la déforestation, les émissions dont elle est la cause contribuent à modifier l'utilisation des sols⁵.

Figure 2. Zones touchées par la déforestation depuis quelques dizaines d'années



Source: Millennium Ecosystem Assessment

REDD : UNE SOLUTION AU PROBLÈME

QU'EST-CE QUE LE REDD ?

Le programme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt (REDD) repose sur une idée de base simple : les pays désireux et aptes à réduire les émissions liées à la déforestation devraient être dédommagés financièrement pour les actions qu'ils mènent en ce sens⁶. Les précédentes approches n'ayant pas réussi à enrayer la déforestation à l'échelon mondial, le REDD propose un nouveau cadre de travail afin de permettre aux pays qui détruisent leurs forêts d'inverser cette tendance historique.

LE REDD ET SES OBJECTIFS

Le REDD concentre principalement ses actions sur la réduction des émissions. Décidé lors de la 13^e session⁷ de la Conférence des Parties (COP), le Plan d'action de Bali stipule qu'une approche globale visant à limiter le changement climatique doit inclure :

« Des approches politiques doublées d'incitations positives dans le traitement de questions touchant à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt dans les pays en voie de développement ».

Mais le mécanisme REDD qui se profile est doté du potentiel nécessaire pour aller encore plus loin. Le REDD pourrait, dans le même temps, s'intéresser aux changements climatiques et à la pauvreté dans les milieux ruraux tout en préservant la biodiversité et en soutenant durablement des services d'écosystème⁸ essentiels.

Bien que ces avantages soient réels et ces considérations essentielles, une question cruciale se pose : l'intégration d'objectifs de développement et de préservation va-t-elle favoriser la réussite globale du futur mécanisme REDD ou bien risque-t-elle de compliquer et, de ce fait, de gêner le déroulement actuel des négociations sur le REDD ?

RESUMONS LES FAITS...

En 2005, à Montréal, lors de la COP 11, une étape importante a été franchie lorsque la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Costa Rica - soutenus par huit autres Parties - ont proposé un mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation dans les pays en voie de développement. La proposition a reçu un large soutien des Parties, et la COP a établi un groupe de contact. A la suite de cela, un processus étalé sur deux ans a été initié afin d'explorer des options pour un mécanisme REDD. Durant cette période, un nombre important de Parties et d'observateurs ont soumis des propositions et des recommandations au Subsidiary Body on Scientific and Technical

Advice (SBSTA) dans l'optique de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt. Aujourd'hui, un certain nombre de propositions sont sur la table. Dans le cadre du Plan d'action de Bali, si le REDD doit être inclus dans un scénario post-2012, il est impératif de s'accorder sur ce à quoi un mécanisme REDD doit ressembler et sur ce qui doit le composer, d'ici la COP 15 qui doit se tenir à Copenhague en décembre 2009. Il est d'une importance capitale de parvenir à un consensus sur ce sujet si l'on veut réellement aller de l'avant dans la lutte contre le changement climatique⁹.

EN QUOI LE PETIT LIVRE ROUGE DU REDD PEUT-IL ETRE UTILE ?

La tâche qui nous attend maintenant consiste à débattre de manière informée et efficace de la nature et des implications des propositions qui sont sur la table. Le Petit Livre Rouge du REDD s'inspire des récents travaux entrepris par le Prince's Rainforests Project (projet du Prince pour les forêts tropicales) dans son analyse des 33 propositions gouvernementales et non gouvernementales soumises à l'UNFCCC. Sur ces 33 propositions, 20 ont été faites par des Parties à la Convention et 13 par des organisations non gouvernementales (ONG) (dont les références figurent en deuxième de couverture de cet ouvrage).

Le Petit Livre Rouge du REDD a pour but d'aider les parties prenantes dans la lutte pour la protection des forêts tropicales, à comprendre et à comparer, de façon cohérente, les propositions actuelles et à venir, afin de faire naître un consensus sur la manière de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt. Pour ce faire, le Petit Livre Rouge du REDD a élaboré un cadre de travail qui classe les mécanismes REDD dans quatre modules distincts. Ces modules peuvent être considérés comme des éléments d'assemblage indépendants qui sont configurables selon une approche dite « du choix de combinaisons » (mix and match) : en sélectionnant l'option la plus intéressante de chaque module, on peut ainsi créer une proposition REDD efficace, efficiente, et équitable, qui maximise les avantages potentiels et minimise les inconvénients pervers.

Le Petit Livre Rouge du REDD utilise ce cadre de travail pour évaluer chacune des propositions individuellement et établir des comparaisons claires entre les différents mécanismes REDD. Ensuite, afin d'éclaircir cette vue d'ensemble, chaque proposition est analysée par rapport aux autres de façon à faire ressortir leurs similitudes et leurs différences. D'autre part, afin de permettre aux parties prenantes d'appréhender aisément les différentes propositions, certains éléments-clés de ces propositions sont présentés de manière graphique tout au long de ce document. Ce langage visuel est introduit à la page 27 et il figure également en deuxième de couverture où l'on pourra s'y référer en cas de besoin.

LE CADRE DE TRAVAIL

UN CADRE DE TRAVAIL POUR COMPRENDRE LES PROPOSITIONS

LES ELEMENTS D'ASSEMBLAGE

Le diagramme ci-contre présente un cadre de travail d'un type nouveau pour comprendre les propositions REDD. Il se compose de quatre éléments d'assemblage de base, qui sont :

- La portée : que contient la proposition ?
- Le niveau de référence : comment la mesure-t-on ?
- Le financement : d'où vient l'argent ?
- La distribution : les stocks de carbone sont-ils récompensés ?

C'est la portée, le niveau de référence, et les mécanismes de financement et de distribution qui permettent de dire si une proposition est efficace, efficiente, et équitable. (Voir la figure 3).

Cette présentation des propositions REDD nous permet de mieux appréhender les éléments qui les composent ; de nous rendre compte de la distribution et de l'évolution des idées contenues dans des propositions combinées, et de mieux apprécier les domaines dans lesquelles elles convergent ou elles divergent.

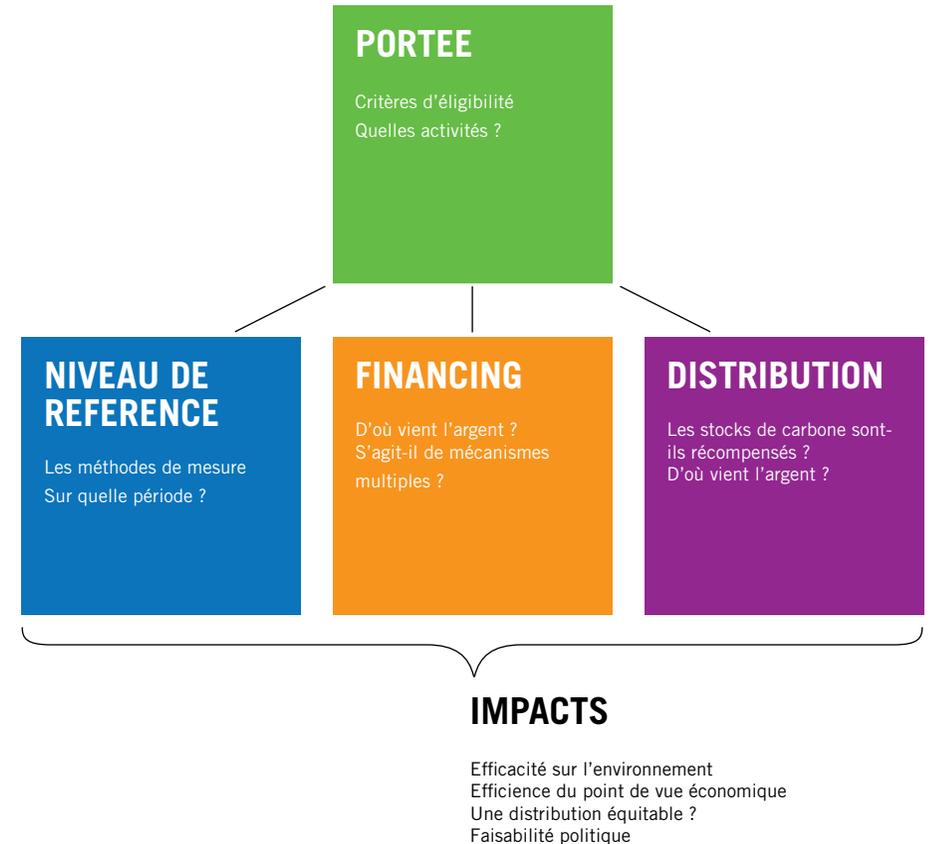
CHOIX DE COMBINAISONS : LES OPTIONS

Des différentes propositions découle une série d'options associées à chacun des quatre modules. Ces options seront développées dans les pages suivantes.

Dans certains cas, certaines options peuvent avoir une incidence sur d'autres. Mais si l'on considère les propositions globalement, on en arrive à un certain choix de combinaisons. Par exemple, la décision d'inclure la déforestation et la dégradation (REDD), ou simplement la déforestation (RED), dans une proposition, peut être traitée séparément de la question portant sur l'utilisation d'un financement adossé à des fonds ou à un marché.

Le cadre de travail introduit ici, et l'analyse qui sous-tend la façon dont ces options peuvent être comparées, sont empruntés au Prince's Rainforests Project. Pour obtenir davantage d'informations, on pourra écrire à Anna Creed à l'adresse suivante : anna.creed@royal.gsx.gov.uk ou visiter le site : www.princerainfrestsproject.org/redd

Figure 3. Éléments d'assemblage d'une proposition REDD.



Pour un rapprochement rapide avec les différents modules du cadre de travail, les couleurs des quatre modules mentionnés dans ce qui précède seront utilisées tout au long de ce guide, et toujours avec le même sens : **le vert désignera la portée**; **le bleu : les niveaux de référence**; **le pourpre : la distribution**; **et le orange : les mécanismes de financement**. Lorsqu'un module spécifique est traité dans le cadre de travail, une petite icône est également visible dans le coin de la page.

Dans la compréhension d'une proposition REDD, la première étape consiste à quantifier son contenu. La portée fait référence aux activités qui sont considérées comme éligibles pour prendre part à une réduction des émissions dans le cadre d'un mécanisme REDD.

OPTIONS

Activités : Réduire les émissions liées à la déforestation (RED) ; réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation (REDD) ; ou réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation et améliorer les stocks de carbone (REDD+).

Annexe I

Le choix de la portée aura un impact sur l'échelle, le coût relatif et le potentiel de limitation d'un mécanisme REDD. Il jouera également un rôle important dans la faisabilité politique d'un accord et sur la capacité de pays en voie de développement à mesurer, rendre compte et vérifier les options prises en compte dans la portée d'une proposition. En outre, le choix des pays susceptibles d'être éligibles dans le cadre du REDD est également influencé par la portée convenue (voir Encadré 1).

La portée fait ici référence à la réduction des émissions. Les activités ci-dessus concernent les flux de carbone entre la Terre et l'atmosphère. La réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation (REDD) permet de réduire la quantité de carbone relâché dans l'atmosphère. L'amélioration des stocks de carbone (le + dans REDD+) fait référence à la séquestration du carbone ou à l'élimination du carbone dans l'atmosphère.

Dans son sens global, la portée du REDD+ inclut également les stocks de carbone, ceux-ci ayant à voir avec la conservation des forêts et le carbone des forêts vivantes. Du fait qu'ils n'induisent pas de changement dans la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et n'interviennent donc pas dans la limitation du changement climatique, on différencie les stocks de carbone des émissions. Dans ce cadre de travail, les stocks de carbone seront traités séparément dans le module Distribution.

* La décision prise au terme de la COP14 traite du rôle et des avantages de la conservation, de la gestion durable des forêts, de changements dans le couvert forestier, les stocks de carbone associés et les gaz à effet de serre, et de l'amélioration des stocks de carbone forestier afin de renforcer l'action sur une limitation du changement climatique ; et elle prend en compte les niveaux de référence.

Un mécanisme REDD doit spécifier de quelle manière des réductions d'émissions (RE) sont mesurées. Le niveau de référence définit la période de référence et l'échelon par rapport auxquels les activités contenues dans la portée sont mesurées.

OPTIONS

Période de référence : scénario de base historique, historique ajusté, ou projeté
Échelon : infranational, national, mondial

Les niveaux de référence définissant le scénario « business as usual » (maintien du statu quo) sur une période de temps prédéterminée et à une échelle donnée, ils sont souvent utilisés afin de déterminer l'additionnalité d'une activité donnée, autrement dit, de calculer la réduction des émissions consécutive à la mise en œuvre d'un mécanisme REDD. Les niveaux de référence - historique ou projeté - sont établis selon deux méthodologies spécifiques.

Le scénario de base historique estime le comportement futur à partir de taux de déforestation antérieurs. Par exemple, si un pays a détruit un million d'hectares de forêt contenant 1GtCO₂ chaque année entre 1990 et 2005, la base historique correspondrait à 1GtCO₂/an. Dans ce cas, toute réduction de la déforestation de moins de 1GtCO₂/an serait alors ajoutée à la comptabilisation et pourrait être éligible à incitation (voir figure 4). L'approche historique est toutefois limitée par la nécessité de disposer d'un minimum de données de qualité, éliminant ainsi les pays qui en sont dépourvus, et son incapacité à reconnaître des changements potentiels dans les circonstances nationales sur la durée.

Afin de résoudre ce problème, certaines propositions suggèrent d'appliquer un facteur d'ajustement de développement (FAD) à la base historique afin de refléter des changements prévisibles dans des vecteurs de déforestation. Ce type de niveau de référence est appelé ici Scénario de base historique ajusté et il se situe entre le niveau historique et le niveau projeté. En reprenant l'exemple ci-dessus, si un FAD de 10% est appliqué au scénario de base historique, on obtient alors un scénario de base historique ajusté de 1,1GtCO₂/an. Et la réduction d'émission est alors calculée en dessous du niveau de 1,1GtCO₂/an. Dans ce cas, une augmentation des émissions en dessus du scénario de base historique pourrait alors être, théoriquement, créditée (voir figure 5). Commercialisées dans le cadre du Global Carbon Compliance Market, ces « réductions d'émissions » occasionneraient une

* Le chiffre de 1GtCO₂ dégagée par million d'hectares utilise le chiffre de l'IPCC de 250tC/ha emmagasinées dans la forêt tropicale⁴, et suppose que la totalité de ce carbone est transformée en dioxyde de carbone. Ce chiffre est très probablement excessif, mais il est utilisé ici à titre d'exemple uniquement.

augmentation nette des concentrations de GES atmosphériques (souvent appelées Air chaud). Théoriquement, on pourrait également appliquer des FAD négatifs à une base historique afin de refléter la volonté d'un pays donné à réduire son niveau de déforestation. Il est toutefois peu probable qu'un pays propose un tel scénario du fait de la limitation potentielle de rentrées d'argent que cela induirait dans le cadre d'un régime international.

Figure 4. Scénario de base historique : le niveau de référence est établi durant la période de référence (de 1990 à 2005, dans cet exemple). Les crédits sont calculés pour ce niveau de référence et accordés durant la période correspondante (réductions d'émissions inférieures au scénario de base historique).

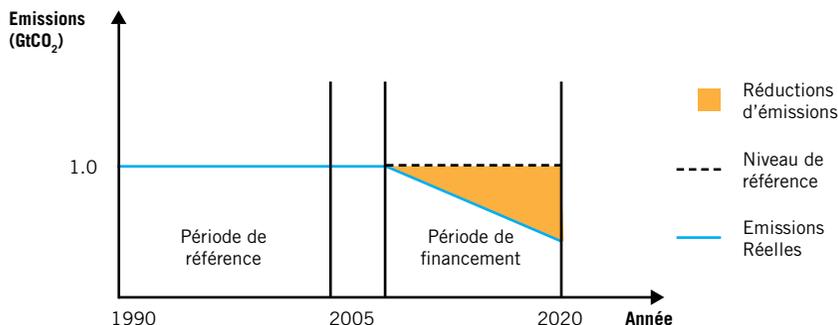
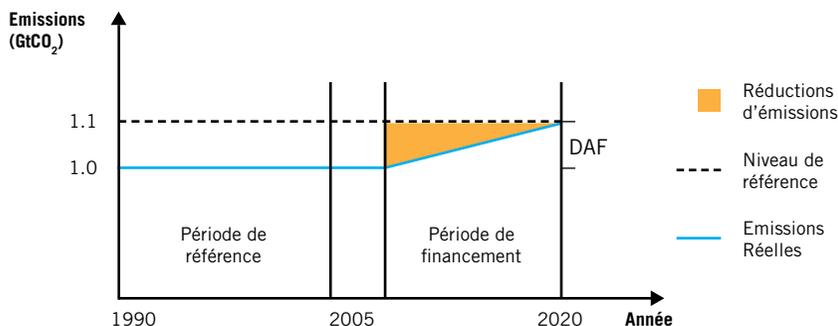


Figure 5. Scénario de base historique ajusté : le niveau de référence est défini plus haut que le niveau de référence historique, et un FAD est ajouté pour tenir compte d'augmentations prévisibles de la déforestation (les réductions d'émissions inférieures à ce nouveau niveau de référence viennent en complément).



La deuxième façon d'établir des niveaux de référence consiste à utiliser un scénario de base projeté. Ce type de scénario vise à prévoir des changements à venir dans les taux de déforestation, et utilise un certain nombre de techniques. Des modèles économétriques permettent d'analyser les forces structurelles ou socio-économiques qui commandent la déforestation. Mais, pour être précise, cette approche théorique

nécessite de disposer de données appropriées pour les variables clés et, du fait de sa complexité, elle peut être difficile à négocier dans un forum tel que l'UNFCCC. Elle présente toutefois l'avantage de ne pas s'appuyer simplement sur le simple comportement historique afin d'établir les taux de déforestation à venir, mais d'intégrer une gamme plus étendue de vecteurs de déforestation. Une deuxième façon de calculer des scénarios de base projetés - tels que ceux utilisés par le TCG - consiste à définir des zones que l'on pourrait déboiser de manière économiquement viable sur une période de temps donnée tout en les classifiant comme zones à risque. Ce modèle permet de créer des scénarios de base supérieurs à d'autres méthodologies, toutes les zones à risque étant détruites en une période de temps donnée.

Les niveaux de référence utilisant un scénario de base projeté permettent de créer des scénarios de base supérieurs ou inférieurs à des niveaux historiques selon l'approche et les suppositions intégrées au modèle. Il est peu probable toutefois que le total des émissions autorisées dans un modèle projeté équilibre au taux global actuel d'émissions liées à la déforestation (et à la dégradation). Il existe également un risque que, dans une approche basée sur le marché, des scénarios de base projetés génèrent de l'air chaud. Le niveau de conservatisme des modèles sera un élément clé de l'ampleur des réductions d'émissions réalisées à partir de niveaux de référence historiques ajustés et projetés.

Bien que le choix d'un niveau de référence impacte considérablement les types de pays qui génèrent des RE, il n'influence pas nécessairement le choix des pays jugés éligibles pour l'application d'un mécanisme REDD. Le sujet de la distribution ou de l'attribution d'avantages à d'autres pays que ceux qui génèrent les réductions est traité dans le module Distribution. Il arrive pourtant souvent que les niveaux de référence soient associés à un facteur d'ajustement ou à un élément négociable afin de prendre en compte des circonstances nationales spécifiques.

Il est intéressant de noter que la science de la comptabilisation du carbone forestier, et en particulier l'évaluation de l'activité sous la forme de pratiques usuelles à l'intérieur des forêts, reste encore imprécise¹⁰, moyennant quoi les niveaux de base historique et projeté présentent un fort taux d'incertitude. Cependant, une grande partie du travail a déjà été faite, et continue d'être accomplie afin d'améliorer le savoir-faire technique et méthodologique dans ce domaine. Le Global Observation of Forest and Land Cover Dynamics (GOFD-GOLD / effort international qui travaille à fournir des observations spatiales continues et in situ des forêts et de toute couverture des sols) et l'IPCC / GIEC sont reconnus au sein de communautés intergouvernementales et scientifiques comme des sources dont les connaissances scientifiques d'excellente qualité permettent de relever le niveau de certitude dans l'établissement de niveaux de référence et de procédés de surveillance.

La portée et le niveau de référence déterminent l'ampleur des réductions d'émissions qui seront réalisées. La méthode d'attribution ou de distribution des avantages financiers, à des pays possédant une forêt vivante, est d'égale importance. La plupart des propositions penchent en faveur d'incitations ou de compensations en ligne directe avec les actions propres d'une Partie. D'autres propositions suggèrent que les avantages aillent à des Parties autres que celles qui réalisent les réductions d'émissions, par le biais d'un *mécanisme de distribution*.

OPTIONS

Mécanismes : mécanisme de redistribution, mécanisme supplémentaire

La manière dont les avantages sont distribués peut influencer considérablement l'aptitude d'un pays à participer à un mécanisme REDD (voir Encadré 1). Afin de résoudre la question de l'équité liée à des circonstances nationales différentes (à l'échelon du développement le plus souvent), certaines propositions suggèrent d'appliquer un FAD aux scénarios de base historiques afin de permettre à des pays historiquement faibles émetteurs mais susceptibles d'atteindre des niveaux de déforestation supérieurs à l'avenir, de bénéficier d'un mécanisme REDD. Ce mécanisme est décrit dans le module concernant le niveau de référence.

Le module de distribution décrit ici montre comment différentes propositions visent à récompenser des pays à fort couvert forestier et faible taux de déforestation (HFLD) pour le maintien de leurs forêts vivantes ou leurs stocks de carbone (voir encadré 1). À la base, ces propositions visent à prévenir des fuites au niveau international ou, comme on l'a vu ci-dessus, à résoudre la question de l'équité de la récompense dans un mécanisme REDD basée exclusivement sur la réduction des émissions. L'argument qui prévaut dans ce cas est que, si ces pays HFLD ne sont pas récompensés pour la protection de leurs stocks actuels, ils y verront une incitation perverse à détruire leur forêt dans des buts nettement plus profitables.

Le choix de la méthodologie adoptée pour récompenser les pays HFLD se divise en deux catégories : une redistribution de revenus REDD ou des sources de financement supplémentaires. Dans les propositions optant pour un mécanisme de redistribution, l'argent peut être attribué de diverses manières. Dans des approches initiales, comme les 'incitations combinées' ou 'la comptabilité incitative', une partie des revenus est attribuée sur la base d'un scénario de référence global. La raison qui sous-tend cette approche est que récompenser des réductions d'émissions sur la base d'un scénario de référence global procure des incitations à des pays HFLD dont les taux de

déforestation sont inférieurs à cette moyenne mondiale. Afin de générer de l'argent pour couvrir ces paiements, dans le cadre de ce mécanisme d'attribution, les pays à fort taux de déforestation recevraient moins, une partie de leurs émissions dépassant le scénario de référence global. Une deuxième façon de redistribuer les revenus utilise un mécanisme de retenue sous forme de taxe sur les réductions d'émissions (proposition du WHRC et du TNC). Dans ces mécanismes, une partie des revenus est conservée dans un fonds avant d'être attribuée à des pays REDD sous forme de paiements de stocks. Ces deux approches reposent sur le fait que c'est le mécanisme qui génère lui-même les revenus nécessaires au soutien des pays HFLD. Le risque potentiel lié à ces approches est l'effet négatif que peut avoir la redistribution sur les incitations à réduire les émissions dans des pays à taux élevé de déforestation. L'alternative au mécanisme de redistribution est un mécanisme de financement supplémentaire. Plusieurs propositions suggèrent la création d'un 'fonds de stabilisation' qui utiliserait des financements supplémentaires afin de résoudre les problèmes liés aux fuites et à l'équité dans des pays HFLD. Les revenus de ce fonds de stabilisation pourraient provenir de diverses sources, comme des fonds bénévoles ou des mécanismes de financement innovants (mise aux enchères des indemnités, ou taxes maritimes ou aériennes).

Certaines propositions suggèrent également l'application de FAD afin de résoudre les problèmes liés aux fuites et à l'équité dans des pays HFLD. Mais, bien que ces propositions créent des incitations à maintenir les stocks de carbone dans des pays HFLD (comme on peut le voir dans le module traitant du niveau de référence), ces scénarios de base construits n'aboutiront pas à une augmentation nette des émissions de GES, affectant ainsi l'objectif fondamental du REDD.

FINANCEMENT

L'étape finale de la définition du cadre de travail d'une proposition REDD consiste à savoir d'où vient l'argent. Les sources de financement décrites dans ce module font explicitement référence aux revenus susceptibles d'être employés comme incitation à la réduction des émissions dans le cadre d'un mécanisme REDD, par opposition à d'autres financements ciblant le développement des capacités ou la conservation des stocks de carbone (module Distribution).

OPTIONS

Source : Fonds bénévole, approche liée au marché, marchés directs, « approche phasée »

Le financement d'un programme REDD peut provenir de trois sources différentes : fonds bénévole, marchés directs, ou mécanismes liés au marché¹¹.

Un fonds bénévole peut opérer à l'échelon national ou international. L'aide publique au développement (APD), comme l'engagement de la Norvège à trouver 2,6 milliards de dollars, est un exemple de financement bénévole. En règle générale, les Parties non visées à l'annexe I sollicitent de nouvelles contributions supplémentaires de la part des pays développés. Il est important de noter que des crédits achetés par l'intermédiaire d'un fonds ne peuvent pas être utilisés pour la mise en conformité avec la bourse du carbone. Une approche liée au marché peut utiliser une variété de mécanismes pour générer des revenus. Une mise aux enchères, comme la proposition de la Norvège de mettre aux enchères des unités de quantité attribuée (UQA) à l'échelon international, ou l'International Climate Initiative de l'Allemagne à l'échelon national, peuvent générer des revenus par la mise aux enchères d'autorisations à émettre. L'avantage de la mise aux enchères est qu'elle peut générer des revenus d'échelle et que les réductions d'émissions s'ajoutent aux engagements existants. Un autre exemple d'approche liée au marché est la création d'un marché mixte, comme proposé par le CCAP ou Greenpeace, et dans laquelle des crédits REDD peuvent être associés mais ne sont pas fongibles avec des CER existants. Dans l'approche de marché mixte, le fait que des ER générés par le REDD viennent en complément ou en remplacement des engagements existants à l'annexe I est laissé à l'appréciation des participants. Dans les deux cas toutefois, les réductions d'émissions peuvent être employées pour satisfaire aux critères de conformité.

Dans des marchés directs, des crédits REDD sont commercialisables pour des réductions d'émissions certifiées existantes et peuvent être employées par des entreprises pour satisfaire aux critères d'émissions de leurs systèmes cap and trade.

Bien que chacun de ces mécanismes possède ses forces et ses faiblesses, un consensus se développe pour dire qu'une combinaison de ces mécanismes financiers sera nécessaire afin de faire face aux différents stades de développement et aux besoins spécifiques des nations abritant une forêt ombrophile¹¹. On appelle souvent ce système « Approche phasée » (voir page 96 pour les détails), et lorsque des propositions feront appel à cette approche, ceci sera mentionné.

ENCADRE 1 : CRITERES D'ELIGIBILITE

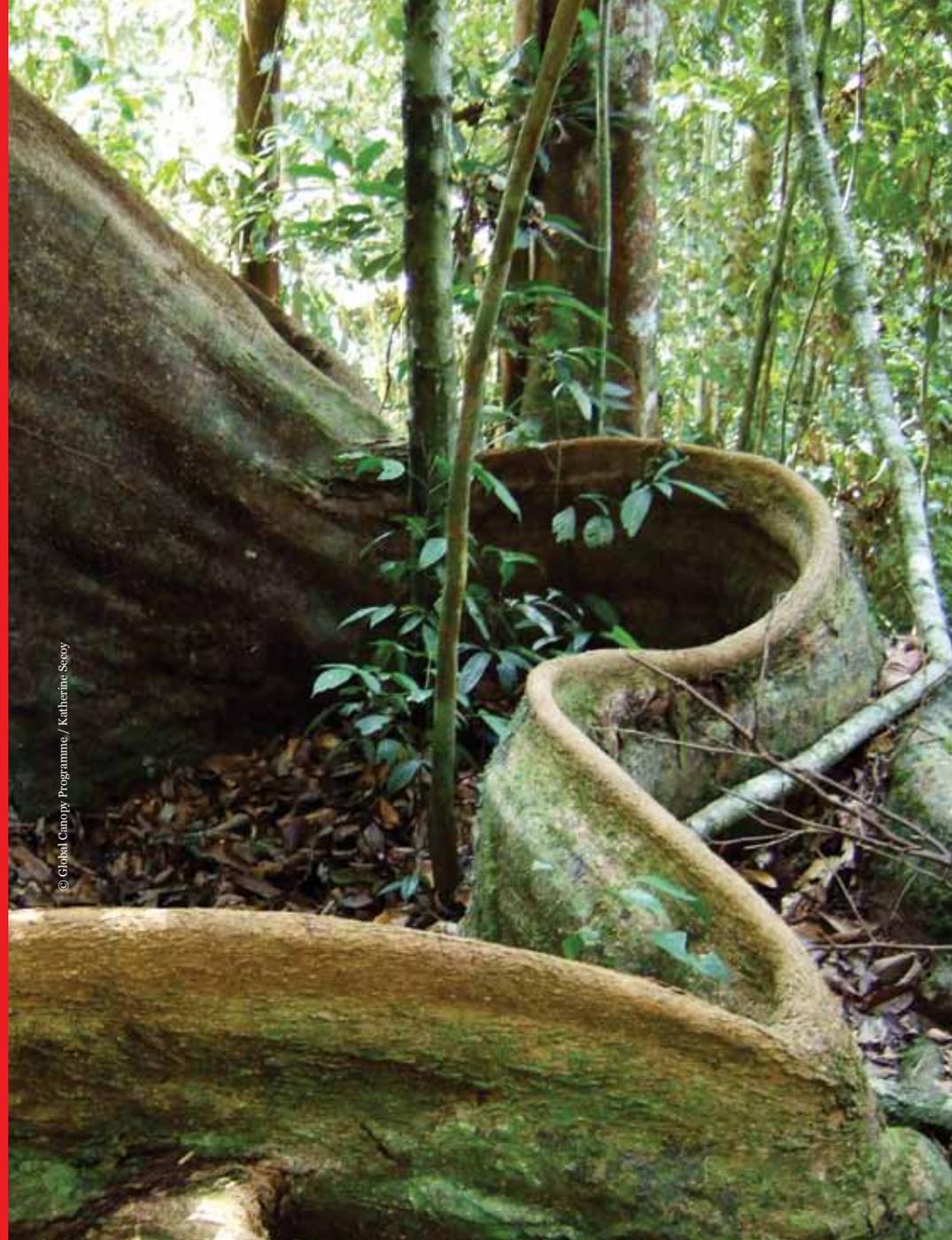
Fonseca et autres¹² ont mis au point un tableau pour montrer que les pays en voie de développement se classent en quatre catégories de base - ou quadrants - en fonction de leur couvert forestier et de leur récent niveau de déforestation (voir le tableau 1).

Ces quadrants sont importants dans le cadre du débat mené sur le REDD, dans la mesure où tous les avantages consentis ne seront pas identiques pour tous les pays concernés par un mécanisme REDD suivant les options choisies dans les éléments d'assemblage de base du cadre de travail.

Tableau 1 : classement des pays en fonction de leur couvert forestier et leur niveau historique de déforestation.¹²

	COUVERT FORESTIER FAIBLE (< 50 %)	COUVERT FORESTIER ELEVE (> 50 %)
NIVEAU DE DEFORESTATION ELEVE (> 0.22 %/an)	<p>Quadrant I Guatemala, Thaïlande, Madagascar, par exemple</p> <p>Nombre de pays: 44 Étendue de la forêt: 28 % Stock total de carbon forestier: 22 % Niveau annuel de déforestation: 48 %</p>	<p>Quadrant III Papouasie-Nouvelle-Guinée, Brésil, Congo (DR), par exemple</p> <p>Nombre de pays: 10 Étendue de la forêt: 39 % Stock total de carbon forestier: 48 % Niveau annuel de déforestation: 47 %</p>
NIVEAU DE DEFORESTATION FAIBLE (< 0.22 %/an)	<p>Quadrant II République Dominicaine, Angola, Vietnam</p> <p>Nombre de pays: 15 Étendue de la forêt: 20 % Stock total de carbon forestier: 12 % Niveau annuel de déforestation: 1 %</p>	<p>Quadrant IV Suriname, Belize, Gabon, par exemple</p> <p>Nombre de pays: 11 Étendue de la forêt: 13 % Stock total de carbon forestier: 18 % Niveau annuel de déforestation: 3 %</p>

En fonction du choix de la portée, du niveau de référence, de la distribution et, dans une certaine mesure, du mécanisme de financement d'une proposition donnée, certains pays sont appelés à recevoir plus de subventions que d'autres dans le cadre du REDD. Par exemple, les pays des quadrants I et III - qui ont des niveaux de déforestation élevés d'un point de vue historique - sont appelés à recevoir plus de subventions pour des propositions qui utilisent un scénario de base historique que, disons, un scénario de base projeté. Les pays des quadrants III et IV - qui ont un couvert forestier élevé - recevront eux aussi plus de subventions pour des propositions qui utilisent un mécanisme de distribution explicite basé sur les stocks de carbone. Enfin, les pays du quadrant II - qui ont un faible couvert forestier et de faibles niveaux de déforestation - auront du mal à percevoir des subventions dans le cadre du REDD à moins que des activités d'amélioration ne soient prévues dans la portée du mécanisme.



© Global Canopy Programme / Katherine Secoy

PROPOSITIONS

GUIDE DE PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Trente-trois propositions actuellement en cours d'examen dans le contexte du cadre d'analyse introduit dans ce qui précède, sont présentées aux pages suivantes. Chaque proposition est représentée de manière graphique à l'aide d'icônes qui sont illustrées sur la page ci-contre. Ces icônes représentent les principales options disponibles dans le cadre d'analyse, et elles sont regroupées dans leurs modules respectifs.

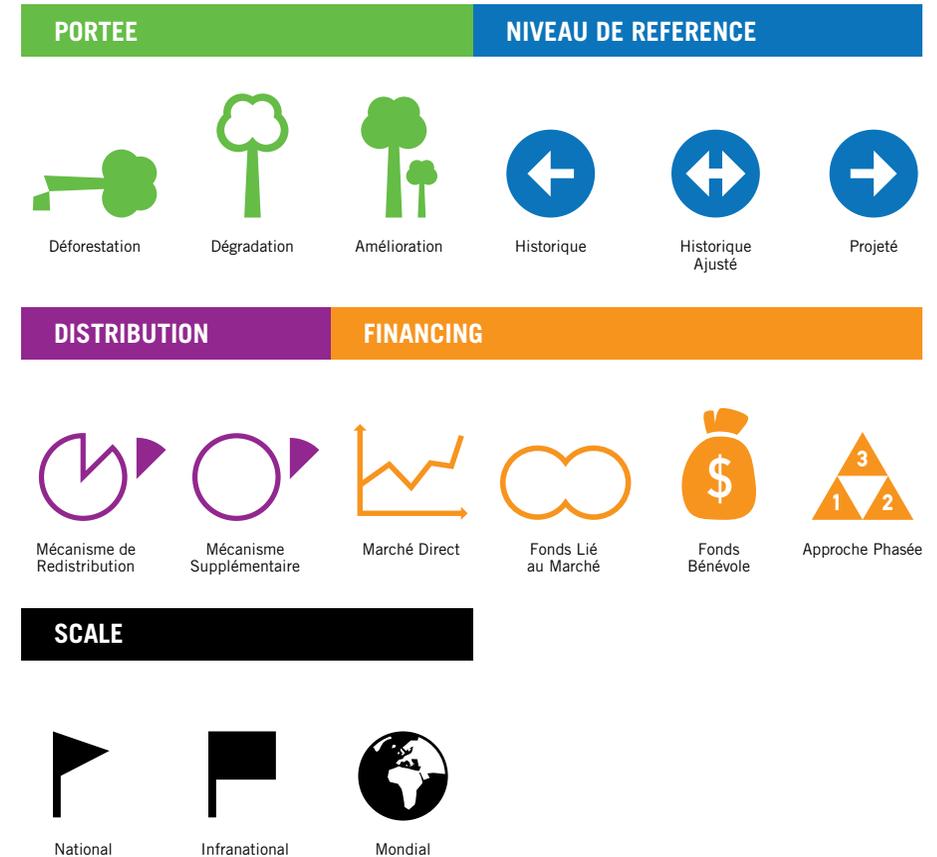
Ces icônes seront présentées dans une « barre d'icônes », en haut de la page correspondant à chacune des propositions (voir la figure 6 ci-dessous). Il n'est pas dans l'optique de chaque proposition de définir l'ensemble des modules du cadre de travail. Dans ces conditions - et pour simplifier les choses - toutes les icônes de la barre d'icônes seront grisées par défaut, et seules les options explicitement contenues dans les propositions seront représentées en couleurs. Les couleurs correspondent au module du cadre de travail dans lequel les icônes sont regroupées.

Figure 6. Barres d'icônes



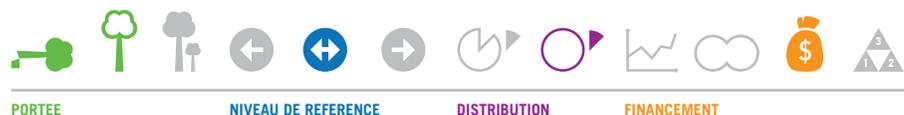
L'exemple illustré sur la figure 6 ci-dessus indique que la portée de cette proposition hypothétique englobe la déforestation et la dégradation, que son niveau de référence est historique, que la proposition n'a pas spécifié de mécanisme de distribution explicite, et que le financement se fait par le biais d'un fonds lié au marché.

Figure 7. Légende des icônes



PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES

ALLIANCE DES PETITS ETATS INSULAIRES (AOSIS)*



Code de document UNFCCC: FCCC/AWGLCA/2008/MISC.5/Add.2 (1^{ère} partie)
Date: Décembre 2008

RESUME

Pour l'AOSIS, les actions entreprises dans le cadre du REDD ne doivent pas risquer de menacer la biodiversité ou la vie et la subsistance de populations indigènes ou de communautés locales, et doivent explorer des mesures côté demande relatives aux vecteurs de la déforestation (exportation de bois et de produits forestiers), sans oublier une éventuelle implication de mesures commerciales discriminatoires.

Reconnaissant qu'il est nécessaire de continuer à travailler à l'élaboration de méthodologies d'évaluation de la dégradation des forêts, l'AOSIS indique que le REDD doit porter à la fois sur la déforestation et la dégradation de la forêt, et que la définition de dégradation de la forêt doit faire référence à la baisse des stocks de carbone dans les terres encore forestières. Le REDD pourrait s'appliquer à l'échelon national et infranational et les pays pourraient être incités à prendre le cas échéant des mesures nationales afin de réduire l'éventualité de fuites nationales. Les approches visant à établir des niveaux de référence nationaux devraient être flexibles et tenir compte de circonstances nationales.

La conservation des forêts étant également une stratégie d'adaptation, l'AOSIS propose que le financement de la conservation provienne d'un fonds REDD ainsi que de fonds liés à l'adaptation. Toute combinaison ou fongibilité de mécanismes basés sur le marché (Protocole de Kyoto) et de mécanismes de marché développés le cas échéant dans le cadre du plan d'action de Bali, est absolument prohibée tant pour les pays développés que les pays en voie de développement.

* L'alliance des petits états insulaires (AOSIS) est une coalition de 43 pays insulaires qui sont particulièrement vulnérables à une hausse du niveau de la mer, et dont la plupart sont membres du G77.

AUSTRALIE



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2006/MISC.5, FCCC/SBSTA/2007/MISC.2, FCCC/SBSTA/2007/MISC.14/Add.1, FCCC/SBSTA/2008/MISC.4/Add.2
Date: Mars 2009

RESUME

L'Australie propose un mécanisme de marché du carbone forestier comprenant la réduction d'émissions liées à la déforestation et la dégradation, et l'augmentation des retraits par le boisement et le reboisement, avec comme objectif à long terme une plus forte intégration du secteur forestier. Ce mécanisme veillera à prévenir les effets pervers, sur la biodiversité notamment, et ses avantages seront optimisés par l'intégration active de communautés locales et indigènes dans des activités tierces. Le mécanisme de marché du carbone forestier est une approche de niveau national qui peut supporter la mise en œuvre à un échelon infranational.

La réduction des émissions et l'augmentation des retraits par rapport à un niveau d'émissions national convenu généreront des crédits de carbone forestier commercialisables. Le niveau d'émission sera fixé selon une approche holistique basée sur une projection d'émissions nettes anthropogéniques dérivée des informations ci-dessus. Des mesures de confiance dans le marché pourraient comprendre la participation à un « tampon de confiance » international, c-à-d des crédits utilisables en dernier ressort pour générer des crédits de carbone forestier en cas de non pérennité liée à un événement anthropogénique majeur.

Des actions de préparation et de développement des capacités seraient également nécessaires pour permettre à des pays en voie de développement de participer au mécanisme de marché du carbone forestier. Ces actions comprendraient l'aide à la surveillance et à la comptabilisation du carbone, ainsi qu'un développement de politiques et de capacités institutionnelles. Des accords planifiés à court terme viendraient soutenir ces actions.



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2006/MISC.5, FCCC/SBSTA/2007/MISC.2, FCCC/SBSTA/2007/MISC.14

Date: Février 2007

RESUME

Le Brésil propose la création d'un fonds bénévole dans lequel les pays développés déposeraient de nouvelles ressources financières en complément des activités de financement existantes. Dans ce système, les pays en voie de développement seraient habilités à recevoir des incitations financières a posteriori après avoir démontré, d'une manière claire et fiable, qu'ils ont réduit les émissions liées à la déforestation dans leur pays.

Les incitations seraient basées sur une comparaison entre le niveau d'émissions liées à la déforestation mesuré au cours d'une période donnée, et un niveau d'émissions de référence (NER). Une diminution des émissions serait portée au crédit de ces pays tandis qu'une augmentation des émissions serait convertie en un débit à valoir sur de futures incitations financières. Le prix par tonne de carbone utilisé pour le calcul des incitations serait négociable et révisé périodiquement.

La comptabilisation se ferait au niveau national, et les incitations distribuées seraient proportionnelles aux réductions d'émissions accomplies par chaque pays. Le NER représente le niveau de déforestation moyen mesuré sur la période écoulée de 10 ans en arrière débutant au moment de la mise en œuvre au sein de l'UNFCCC, et il doit être recalculé tous les trois ans afin de déterminer la moyenne des émissions liées à la déforestation au cours des trois dernières années (si les niveaux sont descendus en dessous du NER).



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2008/MISC.4

Date: Avril 2008

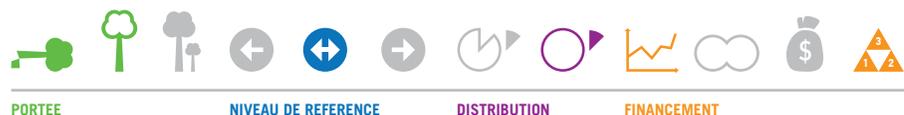
RESUME

Le Canada reconnaît l'importance de l'IPCC / GIEC et du GOF-C-GOLD, et préconise à l'IPCC / GIEC de rédiger un rapport relatif à la guidance méthodologique pour un mécanisme REDD.

La guidance indicative fournie dans l'annexe à la décision 2/CP.¹³ stipule que des réductions d'émissions ou des augmentations découlant d'une activité de démonstration doivent être basées sur des émissions historiques et tenir compte de circonstances nationales. Le SBSTA devra par ailleurs élaborer une guidance complémentaire afin d'identifier les facteurs qui devront être pris en compte dans la détermination des niveaux des émissions de référence - comme des circonstances nationales, par exemple.

Pour le Canada, l'incapacité d'une Partie à satisfaire les exigences méthodologiques relatives à la dégradation de la forêt ne doit pas impliquer automatiquement son exclusion totale du programme d'incitation à réduire les émissions liées à la déforestation, sous réserve que ladite Partie satisfasse les exigences méthodologiques relatives à la déforestation.

COALITION FOR RAINFOREST NATIONS (CfRN)*



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2006/MISC.5, FCCC/SBSTA/2007/MISC.2, FCCC/SBSTA/2007/MISC.14, FCCC/SBSTA/2008/MISC.4/Add.1, FCCC/AWGLCA/2008/MISC.5, FCCC/AWGLCA/2009/MISC.1/Add.4

Date: Mars 2009

RESUME

Reconnaissant la divergence des circonstances nationales entre pays en voie de développement, la CfRN propose une mise en œuvre progressive afin d'optimiser la participation aux activités REDD, les changements entre catégories se faisant sur une base volontaire, et les activités entre catégories pouvant être dans certains cas simultanées. Dans la catégorie I, Préparation et Développement des capacités, de nouvelles actions d'AAD supplémentaires seraient utilisées afin de renforcer les capacités et d'étayer des activités de démonstration. La catégorie II, Élargissement de la mise en œuvre dans le cadre de la Convention, serait financée par des revenus provenant de la mise aux enchères d'UQA et de taxes carbone dans des pays listés à l'annexe I, et viendrait soutenir le développement d'activités de démonstration (activités au niveau national, infranational, local, et du projet) dans des pays en voie de développement, dans le cadre de la Convention. La catégorie III, Réduction des émissions MRV par l'intermédiaire d'un mécanisme de marché, ferait appel à des fonds provenant du marché du carbone global complétés par la mise aux enchères d'UQA et de taxes carbone pour financer le REDD.

La CfRN propose un niveau d'émission ou de retrait de référence national utilisant des données historiques sur une période d'au moins cinq ans. Ce niveau pourrait être relevé ou abaissé par un facteur d'ajustement de développement prenant en compte à la fois les circonstances nationales et les capacités de pays ayant un taux historiquement faible de déforestation et de dégradation de la forêt.

* Belize, République Centrafricaine, Costa Rica, République Dominicaine, République démocratique du Congo, Équateur, Guinée équatoriale, Honduras, Ghana, Guyana, Kenya, Madagascar, Nepal, Nicaragua, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Singapour, Îles Solomon, Tanzanie, Thaïlande, Ouganda, Vanuatu, & Viet Nam.

CHINE

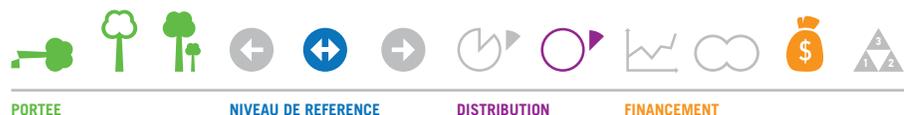


Code de document UNFCCC: FCCC/AWGLCA/2008/MISC.5

Date: Septembre 2008

RESUME

La Chine propose un mécanisme qui traite la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation de la forêt dans des pays en voie de développement, et les actions de conservation, de gestion durable de la forêt et d'amélioration des stocks de carbone forestier, à parts égales, dans les pays en voie de développement. La Chine accueille favorablement des discussions sur des mécanismes basés, ou non, sur le marché, concernant des approches politiques et des incitations positives, et encourage des activités de démonstration au niveau tant national qu'infranational de façon à accumuler autant de leçons et d'expériences que possible.



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2007/MISC.14, FCCC/SBSTA/ 2008/MISC.4, Proposition récente

Date: Avril 2009

RESUME

Pour la Colombie, chaque Partie doit être apte à faire un choix, du niveau de référence infranational au niveau de référence national, et elle suggère que les questions liées à des fuites de carbone soient traitées au niveau du projet conformément à une méthodologie approuvée, moyennant quoi les émissions déplacées seront déduites des crédits du projet.

Les niveaux de référence peuvent, soit extrapoler des tendances passées dans le futur - une technologie / pratique établie -, soit utiliser des arguments logiques développés par des participants à l'activité sur la base des tendances observées. Des crédits de réduction d'émissions, échangeables et entièrement fongibles, sont alors délivrés en rapport avec les niveaux de référence susmentionnés.

Un fonds spécial changement climatique doit être créé par la COP afin de financer des activités, des programmes et des mesures associés au REDD+, et complémentaires de ceux financés par les ressources attribuées au département spécialisé dans le changement climatique de la Global Environment Facility, ainsi que par des financements bilatéraux et multilatéraux dans les secteurs suivants :

- Renforcement des capacités des pays en voie de développement à contrôler les changements dans leur couvert forestier et les stocks de carbones associés ;
- Conception et mise en œuvre de politiques visant à réduire la déforestation et la dégradation ; et
- Soutien des efforts actuels de conservation de la forêt et de renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en voie de développement.



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2006/MISC.5, FCCC/SBSTA/2007/MISC.2, FCCC/SBSTA/2007/MISC.14, FCCC/SBSTA/2008/MISC.4

Date: Mars 2008

RESUME

Afin que la lutte en faveur du climat débouche sur des avantages réels et mesurables, la COMIFAC pense que les approches politiques et les incitations positives doivent être basées sur une approche « panier » adaptée pour traiter des différentes dynamiques du secteur forestier au sein des pays en voie de développement, et sur des engagements des pays développés à réduire sensiblement leurs émissions. Dans ce contexte, et comme c'est le cas avec la proposition déposée par la CfrN, trois options de financement bénévole sont disponibles pour trois phases de déforestation distinctes. Premièrement, un fonds d'habilitation indispensable pour renforcer les capacités, et étayé par des scénarios de référence et des mesures politiques visant à réduire la déforestation. Deuxièmement, un fonds de stabilisation utilisé dans des pays où les niveaux actuels de déforestation sont bas, afin de protéger et de préserver les stocks de carbone ; le financement pourrait provenir, d'une part, de fonds associés à des crédits REDD et, d'autre part, de fonds supplémentaires fournis par les pays visés à l'annexe I via l'APD (aide publique au développement) ou générés par des taxes. Troisièmement, des incitations positives pour un programme REDD fournies par un mécanisme REDD - par lequel des incitations positives sont accordées pour des réductions d'émissions en dessous d'un scénario de référence (SR) - ; ce SR comprenant la combinaison d'un niveau d'émissions de référence (NER) historique à un facteur d'ajustement de développement (FAD).

Les circonstances nationales étant souvent extrêmement diverses, la plus grande flexibilité est de rigueur dans le choix des approches et des niveaux d'action à prendre en compte ; dans les pays du bassin du Congo, approches nationales et approches infranationales sont à la fois compatibles et pertinentes.

* Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo et Guinée équatoriale.

UNION EUROPEENNE (UE)



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2006/MISC.5, FCCC/SBSTA/2007/MISC.2, FCCC/SBSTA/2007/MISC.14, FCCC/SBSTA/2008/MISC.4

Date: Juillet 2008

RESUME

L'union européenne propose que les politiques se concentrent sur des incitations positives visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt, tout en favorisant la préservation, la gestion durable des forêts (SFM) et l'amélioration des stocks de carbone forestier.

L'union européenne préfère une approche dans laquelle les incitations sont basées sur des niveaux d'émissions de référence nationaux convenus. Quoique ambitieux, ils doivent cependant être réalistes et pouvoir être atteints dans la pratique, en tenant compte de circonstances nationales, de politiques et d'initiatives existantes, de données historiques, ainsi que de tendances et de développements actuels dans l'utilisation des sols. Ces niveaux convenus seront négociés et révisés périodiquement. Bien que l'union européenne reconnaisse que des approches infranationales puissent s'avérer appropriées dans certaines circonstances nationales, des niveaux d'émission de référence nationaux sont toutefois essentiels afin de prévenir le risque de fuites à l'intérieur des limites d'un pays.

Pour l'union européenne, le niveau de financement public actuel n'est pas suffisant et ne peut pas être assuré de façon durable. Elle concède donc qu'il est nécessaire d'évaluer plus avant l'ensemble des options de financement – en termes de l'extensibilité et la durabilité qu'elles sont susceptibles de fournir, en particulier - et elle note que, si elle est conçue de manière appropriée, une approche liée au marché peut contribuer à une action sur le long terme.

INDE



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2007/MISC.2, FCCC/SBSTA/2007/MISC.14/Add.2, FCCC/SBSTA/2008/MISC.4, FCCC/AWGLCA/2008/Misc.5/Add.2 (1^{ère} partie)

Date: Décembre 2008

RESUME

L'Inde pointe du doigt le fait que la proposition de réductions compensées du Brésil, favorise injustement les pays ayant des niveaux de déforestation élevés ; et elle propose donc un mécanisme de « conservation compensée » qui récompense également les pays qui soutiennent - voire même qui accroissent – leurs efforts, dans un souci de préservation.

Pour l'Inde, comme la notion de flux n'est pas intégrée aux stocks permanents de carbone forestier, il est impossible de relier ces stocks au Global Carbon Compliance Market. De même qu'il est impossible de relier les indemnités pour le maintien des stocks de carbone forestier à une réelle volonté individuelle de pays développés. On se situerait alors au niveau du « don » ce qui, à en juger par l'historique des actions liées au changement climatique, conduirait à une indemnisation sous-évaluée. Le paiement des indemnités doit donc se faire selon certaines normes d'évaluation convenues dans le cadre du BAP, et intégrant à la fois la responsabilité et la capacité de chaque pays développé.

D'un autre côté, une surveillance et une évaluation appropriées de changements dans les flux de carbone forestier permettraient de proposer des incitations positives pour un REDD en intégrant des crédits REDD dans le Global Carbon Compliance Market. L'Inde reconnaît toutefois que la circulation de crédits REDD pourrait être importante et qu'il faudrait alors limiter l'étendue d'utilisation de crédits REDD par un pays développé afin d'atteindre ses objectifs de limitation de GES.

Afin de prévenir une double comptabilité et des fuites, et afin de garantir un compte-rendu fiable des changements intervenant dans le couvert forestier, le scénario de base préconisé sera national de préférence . En outre, une activité de projet A/R dans le cadre du MDP sera entrée dans la colonne débit de l'inventaire national pris en compte pour un mécanisme REDD.

MALAISIE



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2006/MISC.5, FCCC/SBSTA/2007/MISC.2

Date: Février 2007

RESUME

Pour la Malaisie, les approches politiques retenues dans le cadre du REDD doivent être basées à la fois sur des mesures prises et sur le manque à gagner des coûts d'occasions perdues. Comme on pense que de fortes pressions pèseront sur les pays en voie de développement qui ont conservé d'importantes zones de forêts naturelles afin de les inciter à convertir leurs zones forestières en d'autres usages, il conviendra d'augmenter les incitations proposées à ces pays afin de s'assurer que les zones de forêts restantes ne seront pas déboisées. Afin de prévenir la déforestation, on rangera au nombre des pratiques positives à la fois la protection totale et des pratiques SFM.

La Malaisie pense que des fonds supplémentaires devront être mis de côté afin d'aider les pays en voie de développement à renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles en vue de la mise en œuvre de mesures efficaces dans le cadre du REDD. Des incitations positives seront applicables, selon un scénario flexible et bénévole, à une grande diversité d'environnements forestiers, de systèmes de gestion, et de conditions de développement et socio-économiques propres aux pays en voie de développement.

La Malaisie craint que certains pays, anticipant un mécanisme qui récompense la réduction des émissions sur la base d'un scénario historique, ne voient une incitation perverse à augmenter l'abattage de bois au cours des années précédant le début de la première période d'engagement. Pour la Malaisie, dans la mesure où une approche basée sur des données nationales pour le mécanisme REDD est à même de simplifier la validation et les comptes-rendus, elle ne peut que présenter des avantages. Mais la Malaisie ne rejette pas pour autant les approches basées sur un projet.

MEXIQUE



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2007/MISC.2, FCCC/SBSTA/2008/MISC.4/Add.3

Date: Août 2008

RESUME

Afin d'améliorer la rentabilité des activités REDD, il est essentiel de prendre en compte leur participation à la bourse du carbone. Pour le Mexique, dans le contexte de la deuxième révision du protocole de Kyoto, des discussions doivent être menées afin d'étudier de quelle manière intégrer judicieusement des activités REDD sur ce marché. Pour des activités telles que le renforcement des capacités, la préservation et la gestion durable des forêts (SFM) – dont le déploiement ne peut se faire qu'à fonds perdus - le rôle du financement sera crucial.

A tous les échelons de la mise en œuvre, les niveaux d'émissions de référence seront basés sur des données historiques concernant les émissions de GES, et devront prendre en compte les circonstances nationales. Le Mexique incite fortement à la mise en place d'un système de comptabilité national destiné à faciliter les comptes rendus et à empêcher le double comptage des réductions d'émissions ou des retraits. La mise en œuvre d'activités au plan national ou infranational sera déterminée par chaque pays sur une base volontaire - comme un droit souverain des peuples à disposer de leurs ressources -, et prendra en compte leurs circonstances nationales et leurs exigences spécifiques. Pour certains pays toutefois, des approches infranationales pourront constituer une étape en direction du développement d'approches nationales.



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2006/MISC.5, FCCC/SBSTA/2007/MISC.2, Proposition récente

Date: Mai 2009

RESUME

Tout mécanisme REDD doit fournir aux pays en voie de développement des compensations financières adéquates afin de les dédommager des avantages économiques auxquels ils renoncent en luttant contre la déforestation et la dégradation de leur forêt.

Concernant les ressources financières de base nécessaires à la mise en œuvre d'un programme REDD, la Nouvelle-Zélande pense qu'une approche basée sur le marché peut s'avérer plus durable et plus rentable économiquement qu'une approche basée sur des fonds. Toutefois, les deux approches présentent des avantages et des inconvénients, et la Nouvelle-Zélande se dit prête à étudier les deux options.

Un mécanisme de type national (qu'il soit basé sur le marché ou sur des fonds) peut présenter de biens meilleurs avantages qu'un mécanisme basé sur un projet, principalement en raison du fait qu'il est mieux à même de traiter des fuites à l'échelon du pays. La Nouvelle-Zélande supporte une approche phasée intégrant une certaine forme de financement afin d'aider des pays à développer une approche nationale, même si une approche basée sur le marché à l'échelon national est finalement retenue comme mécanisme de financement principal.

Afin de pouvoir traiter des questions de fuites au niveau international, un mécanisme REDD doit disposer d'un potentiel optimal pour s'assurer une couverture globale. Et, il ne doit pas appliquer d'ajustements arbitraires sur des incitations financières afin de « corriger » d'éventuelles fuites au niveau international.



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2006/MISC.5, FCCC/AWGLCA/2008/MISC.5

Date: Octobre 2007

RESUME

Pour la Norvège, la cible d'un REDD devrait être la déforestation et la dégradation de la forêt, en raison du taux élevé d'émissions liées à ces activités. Consciente qu'il existe des pays dont les taux de déforestation historiquement bas sont susceptibles d'augmenter à l'avenir et des pays à taux de déforestation actuellement bas du fait que la majeure partie de leur forêt est déjà détruite, la Norvège soutient un régime intégrant à la fois la préservation des forêts existantes, une gestion durable des forêts, et des incitations à améliorer les stocks de carbone dans les forêts existantes.

La Norvège croit, par principe, que les niveaux de référence doivent être basés sur des données d'émissions historiques tout en reconnaissant que, pour de nombreux pays à faible taux de déforestation et de dégradation, ces données historiques peuvent ne pas être suffisamment incitatives. Si l'on veut réduire demain le risque de fuites internes à un pays, un régime REDD devra fonctionner au niveau national.

Tenant compte des aptitudes variables des pays en voie de développement et des écarts dans les taux de déforestation et de dégradation, la Norvège soutient une approche progressive qui utilise des incitations différenciées et des approches politiques afin d'encourager une plus large participation. Il s'agit ici de combiner mécanismes de marché et mécanismes de financement bénévole. Utiles par leur capacité à mobiliser les ressources du secteur privé, les mécanismes de marché peuvent s'avérer moins efficaces dans des pays à faible taux de déforestation. Ils sont par ailleurs peu pertinents en termes de développement des capacités. Si un mécanisme de financement bénévole est introduit, sans mécanisme de compensation, il est essentiel de mettre au point un système solide et durable de mobilisation des ressources financières. Ce type de mécanisme peut être financé par la mise aux enchères d'autorisation à émettre.

PANAMA*



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2006/MISC.5, FCCC/AWGLCA/2008/MISC.5, Proposition récente

Date: Avril 2009

RESUME

Le Panama propose un double mécanisme REDD, avec une voie financée par les marchés (avec compensation) et l'autre par des fonds (sans compensation). Un double mécanisme REDD+, extrêmement flexible, aurait pour but de mettre en œuvre les diverses activités entreprises sous le REDD.

La première voie servirait à établir un marché sur lequel des réductions d'émissions découlant d'un mécanisme REDD seraient vendues sur les marchés internationaux et utilisées par les pays listés à l'annexe I afin d'atteindre leurs propres objectifs de réduction d'émissions. Sur cette première voie, des activités acceptables seraient celles dans lesquelles une différence en termes d'émission de stocks de carbone pourrait être mesurée, comme des réductions d'émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt ainsi que des augmentations dans les stocks de carbone forestier.

La seconde voie serait financée par des fonds, elle soutiendrait le développement des capacités ainsi que les efforts de préservation et une gestion durable de la forêt. Des activités de réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation de la forêt pourraient également être financées par des fonds, au choix des pays hôtes. Les pays développés réserveraient un pourcentage de leurs autorisations nationales commercialisables mises aux enchères ou un pourcentage d'UQA mises aux enchères sur le marché international afin de constituer une source d'approvisionnement d'un fonds REDD stable et suffisante.

Des scénarios de référence concernant les émissions de GES liées à la déforestation tiendraient compte de tendances historiques et veilleraient à ce que des pays à taux de déforestation traditionnellement faible ne soient pas désavantagés tandis que des pays à taux de déforestation historiquement élevé seraient récompensés.

* Au nom du Costa Rica, el Salvador, Honduras, Nicaragua et Panama

TUVALU



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2007/MISC.2/Add.1, FCCC/SBSTA/2007/MISC.14, FCCC/SBSTA/2007/MISC.14/Add.3

Date: Novembre 2007

RESUME

Pour commencer, le Tuvalu suggère d'adopter des définitions appropriées des termes « déforestation » et « dégradation » afin de minimiser le risque de résultats pervers, et d'analyser la préservation des stocks de carbone existants à l'extérieur du mécanisme REDD du fait de l'absence de commercialisation d'émissions.

L'alignement de réductions d'émissions à des scénarios de base va de pair avec certains problèmes. Il peut s'avérer difficile de déterminer si une région est, ou non, destinée à l'abattage du bois ou à la destruction de sa forêt, et il est important de savoir si les scénarios de base font référence à un volume d'émissions brut ou net. La mise en place d'une évaluation a posteriori de ces scénarios de base peut aider à résoudre certaines questions.

Le Tuvalu cite trois approches du marché pour un programme REDD mais démontre également qu'elles comportent des complications intrinsèques qu'il est impératif de traiter de manière appropriée avant que des décisions d'adopter ces mécanismes puissent être prises. Ces complications comprennent : le risque de fuites en rapport avec des scénarios de base au niveau du projet, l'inondation des marchés du carbone, et les difficultés de mesure. Comme solutions éventuelles à ces problèmes, le Tuvalu suggère : l'utilisation d'un scénario de base national afin de prévenir les fuites, des marchés mixtes, une augmentation des cibles à atteindre pour les pays visés à l'annexe I, ou bien encore une actualisation des crédits REDD afin de prévenir une dévaluation du marché, et une mise à disposition de méthodologies de détection à distance et de détection des sols à large échelle dans les pays en voie de développement afin de permettre la prise de mesures cohérentes. Le Tuvalu propose également que des sources de financement extérieures aux marchés soient explorées et puissent être employées afin de soutenir des processus de renforcement de capacités ainsi que des actions hâtives dans le cadre du REDD.



Code de document UNFCCC: FCCC/SBSTA/2006/MISC.5, FCCC/SBSTA/2007/MISC.14, FCCC/SBSTA/2008/MISC.4

Date: Mars 2008

RESUME

Des questions liées aux définitions seront étudiées dans le cadre du programme d'analyse technique ; une définition claire -ou un ensemble de définitions claires – du terme « dégradation de la forêt » dans le contexte du REDD, s'avèrent tout particulièrement nécessaires.

**PROPOSITIONS
NON
GOUVERNEMENTALES**

CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CATIE)



APPROCHE DITE « DE NICHE »

Auteur: Lucio Pedroni
Site Internet: www.catie.ac.cr
Date: Mai 2009

RESUME

Initialement proposée par le CATIE et l'association allemande de commercialisation d'émissions BVEK, l'approche « de niche » vise à combiner les avantages respectifs de mécanismes de crédit et de comptabilisation au niveau national et du projet. Cette approche intègre la comptabilisation des GES à l'échelon national et autorise que des réductions des GES réalisées par des projets individuels soient créditées.

Les réductions d'émissions au niveau du projet doivent être calculées et conservées, et les crédits accordés à des projets doivent être déduits de crédits nationaux. Un projet revendiquant des crédits doit être soutenu par le pays du REDD respectif, qui peut décider de revendiquer une partie des crédits du projet pour un tampon (fuites et pérennité). Des projets peuvent également être autorisés dans des pays dont les systèmes de comptabilité nationale ne sont pas encore certifiés.

L'approche de niche a, depuis, reçu le soutien d'un grand nombre d'organisations et de pays d'Amérique latine (Chili, Pérou et Panama, au nom du Costa Rica, el Salvador, Honduras, Nicaragua et Panama).

CENTER FOR CLEAN AIR POLICY (CCAP)



APPROCHE DITE « DES MARCHES MIXTES »

Auteurs: Matthew Ogonowski, Ned Helme, Diana Movius, Jake Schmidt
Site Internet: www.ccap.org
Date: Août 2007

RESUME

Élaborée par le Center for Clean Air Policy (CCAP), l'approche dite « des marchés mixtes » propose la création d'une nouvelle bourse du carbone qui serait distincte de la bourse du carbone post-2012, et ne traiterait que de crédits REDD. Sur ce marché, les réductions d'émissions pourraient être utilisées par des Parties visées à l'annexe I dans le but d'atteindre les objectifs fixés à l'échelon national, mais les crédits ne seraient pas fongibles entre les deux marchés.

Le raisonnement invoqué pour la création d'un marché indépendant est de séparer les impacts et les risques liés à l'intégration d'un marché de crédits REDD dans le régime post-2012. Car le développement d'un marché unique peut poser problème : inondation due à un excédent d'unités REDD, doutes liés à la volatilité et à la pérennité ; avec, au final, un bouleversement de la bourse du carbone post-2012. Grâce à une « approche des marchés mixtes », un programme REDD a tout le temps nécessaire pour se développer avant d'envisager un rattachement au marché.

C'est la COP qui décidera de la quantité maximum de crédits dérivés d'activités REDD qui pourra être employée afin d'atteindre les objectifs nationaux visés. Et, au final, ce sont les Parties visées à l'annexe I qui spécifieront en quelle quantité, et auprès de quels pays en voie de développement, des compensations pourront être achetées, générant ainsi un niveau minimum de demande pour le REDD.

CENTRE FOR SOCIAL AND ECONOMIC RESEARCH ON THE GLOBAL ENVIRONMENT (CSERGE)



« INCITATIONS COMBINEES »

Auteurs: Bernardo Strassburg, Kerry Turner, Brendan Fisher, Roberto Schaeffer, Andrew Lovett

Site Internet: www.uea.ac.uk/env/cserge/

Date: Janvier 2008

RESUME

La proposition élaborée par le CSERGE fait état d'un mécanisme de compensation comprenant des « incitations combinées » afin de réduire les émissions dans les pays en voie de développement. Bernardo Strassburg et autres ont mis en lumière de problèmes associés aux mécanismes existants : d'une part, des fuites à l'échelon national ou international, respectivement, ont fait la preuve du manque d'efficacité des mécanismes fonctionnant au niveau du projet ou au niveau national par le passé. D'autre part, des pays qui se sont efforcés de préserver leurs forêts dans un passé récent (pays du quadrant IV dans le tableau 1) devraient se voir accorder des incitations supplémentaires.

Afin de régler ces problèmes, le mécanisme « d'incitations combinées » propose que chaque pays reçoive deux types d'incitations en même temps. Le premier type, basé sur le concept de « réductions compensées », incite un pays à réduire ses émissions par rapport à son historique. Le second type relève du concept « d'émissions attendues » qui relie l'incitation aux stocks de carbone des écosystèmes tout en assurant l'additionnalité globale. C'est une incitation à émettre moins que si le pays adoptait une attitude moyenne basée sur le taux d'émission de base global. Ces « incitations combinées » permettraient d'attribuer des fonds à la fois à des pays qui généraient auparavant de grandes quantités d'émissions, et à des pays dont les niveaux de déforestation actuels sont faibles. La proportion des fonds attribués à chacune de ces activités est ajustable et serait décidée par la COP. Afin de prévenir des fuites au niveau national, le mécanisme opérerait à ce même niveau, et comme les incitations sont allouées en fonction des tonnes de CO₂ non produites, les sources de financement du mécanisme peuvent être diverses.

ENVIRONMENTAL DEFENSE FUND (EDF) & AMAZON INSTITUTE FOR ENVIRONMENTAL RESEARCH (IPAM) & INSTITUTO SOCIOAMBIENTAL (ISA)



METHODOLOGIE DES « REDUCTIONS COMPENSEES »

Auteurs: Gustavo Silva-Chávez, Ruben Lubowski, Paulo Moutinho

Sites Internet: www.edf.org, www.ipam.org.br, www.socioambiental.org/

Date: Décembre 2006

RESUME

L'approche dite des « réductions compensées » (EDF, IPAM et ISA) est l'une des toutes premières propositions traitant de la réduction des émissions liées à la déforestation et, par son registre étendu, elle a plutôt vocation à alimenter le débat. En ce sens, elle doit être considérée comme une catégorie chapeau plutôt que comme une proposition spécifique appelant des négociations. Santilli et autres partent d'un concept simple : tout pays (non visé à l'annexe I) qui réduit ses niveaux de déforestation nationaux en dessous d'un scénario de base prédéterminé doit être considéré comme éligible à subventions dans le cadre d'une bourse du carbone mondiale.

Les réductions d'émissions seraient proportionnelles à un niveau historique moyen de déforestation, tandis que des niveaux de référence pourraient être déterminés sur mesure en fonction de différentes circonstances nationales ; par exemple, les pays HFLD pourraient recevoir des crédits si les niveaux de référence étaient fixés plus haut que leur récent niveau de déforestation. Santilli et autres suggèrent également de réviser les niveaux de référence à la baisse sur la durée de façon à parvenir à une déforestation zéro.

Les subventions seraient accordées a posteriori, et leur mesure se ferait à partir d'une combinaison de méthodologies de détection à distance et de détection des sols et / ou d'inventaires des forêts. Le mécanisme pourrait également fonctionner à l'échelon national de façon à prévenir les fuites à l'intérieur d'un pays, et à garantir l'additionnalité et la pérennité.

GREENPEACE



« FORESTS FOR CLIMATE / TDERM »

Auteurs: Bill Hare, Kirsten Macey, Christoph Thies, Roman Czebiniak

Site Internet: www.greenpeace.org/forestsforclimate

Date: Décembre 2008

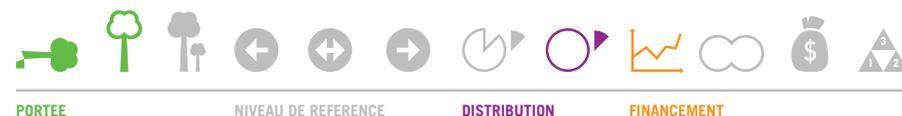
RESUME

La proposition Forests for Climate / Tropical Deforestation Emission Reduction Mechanism (TDERM) suggère que le REDD soit financé par un fonds lié au marché. Un élément clé de cette proposition est la réalisation d'objectifs liés au climat et à la biodiversité d'une manière qui respecte les droits des communautés locales et des peuples indigènes.

Le REDD serait financé par les pays industrialisés, via l'achat de nouvelles devises appelées Tropical Deforestation Emission Reduction Units (TDERUs) proportionnellement au volume total de leurs autorisations à émettre (unités de quantité attribuée, UQA), durant la deuxième période d'engagement. La grande différence entre le mécanisme lié au marché proposé ici et les mécanismes de compensation directe liés à la bourse du carbone (voir pages 98-99) est que les réductions d'émissions de carbone forestier viendraient en complément, et non pas en échange, des réductions domestiques réalisées par les pays industrialisés.

Le mécanisme vise à aligner les incitations destinées aux pays industrialisés et aux pays en voie de développement. Les pays industrialisés qui prennent des mesures drastiques afin de réduire leurs émissions domestiques verraient leur contribution obligatoire au REDD réduite au minimum. Les pays en voie de développement qui contrôlent strictement et rendent compte de leurs actions de limitation des émissions verraient leurs services mieux rémunérés, ce qui les inciterait en retour à persévérer dans l'amélioration de leurs programmes de protection de la forêt.

HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL (HSI)



APPROCHE DITE « DES PUITES DE CARBONE »

Auteurs: Alistair Graham, Rod Holesgrove, Nicola Beynon

Site Internet: www.hsi.org.au

Date: Avril 2009

RESUME

La HSI propose un cadre de travail unique pour les puits de carbone terrestre et le secteur de l'AFOLU qui fusionne le secteur LULUCF avec le cadre de travail REDD proposé. A cette fin, Alistair Graham et autres recommandent une approche flexible dite « des puits de carbone » qui récompense les pays en voie de développement ayant à la fois des niveaux de déforestation historiques faibles et élevés, pour leurs efforts de conservation et d'optimisation des stocks de carbone ; cette récompense étant basée sur des critères de conservation de la terre, de dégradation ou de restauration des sols à leur capacité naturelle de stockage du carbone. Afin de prévenir des effets pervers - comme, par exemple, l'abattage des forêts naturelles primaires dans le but de créer des plantations de cultures énergétiques et de plantes textiles, à rotation rapide - Graham et autres stipulent que tout accord post-2012 doit adopter des définitions appropriées ainsi que des protocoles de comptabilité et de compte-rendu correspondants pour les forêts, la déforestation et la dégradation de la forêt.

Les fonds destinés à ce nouveau mécanisme pourraient être générés par deux sources distinctes : i) la HSI préconise d'intégrer un mécanisme de marché REDD dans l'accord post-2012 de l'UNFCCC, et propose d'utiliser des fonds d'affectation spéciale afin de permettre à des capitaux de départ d'être convertis en rentrées permanentes pour des propriétaires et des communautés en fonction des résultats obtenus en matière de conservation et de restauration d'écosystèmes naturels ; ii) la HSI incite vigoureusement les gouvernements et autres agences à maintenir et à augmenter sensiblement le niveau de leur financement (parallèlement à tout autre financement de marché) en vue de protéger les puits de carbone et la biodiversité, et elle insiste pour que les pays donateurs aident les pays bénéficiaires à développer des listes de zones prioritaires où une protection rentable de zones à forte densité de carbone et haute valeur de conservation de la biodiversité peut être réalisée.

INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND INTERNATIONAL RELATIONS (IDDRI) & CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CERDI)



METHODOLOGIE DE « COMPENSATION DES EFFORTS ABOUTIS »

Auteurs: P. Combes Motel, R. Pirad, J.-L. Combes
Site Internet: www.iddri.org, www.cerdi.org
Date: Juin 2008

RESUME

La méthodologie de « compensation des efforts aboutis » mise en avant par l'IDDRI (et le CERDI) vise à contourner les questions méthodologiques liées à une estimation de base utilisée par d'autres propositions.

Les auteurs citent des sujets thématiques utilisés pour le calcul des réductions d'émissions, qui reposent sur une estimation ou une négociation a priori d'une valeur contrefactuelle. Ils suggèrent que ce type de méthodologie peut conduire à la génération de « faux » crédits ainsi qu'à une attribution erronée de ressources financières qui, au final, impacteraient négativement l'efficacité de tout futur mécanisme REDD.

Ils proposent au contraire que les fonds du REDD servent à soutenir les politiques et les mesures domestiques prises par un pays afin de prévenir la déforestation (c'est ce que l'on nomme des « efforts aboutis »). L'aboutissement de ces efforts est identifié par les auteurs à l'aide d'un modèle économétrique qui prend explicitement en compte des facteurs structurels de déforestation a posteriori, utilisant par là même leurs valeurs réelles durant la période de réception des crédits. Tous les effets qui ne sont pas dus à ces facteurs structurels sont censés découler d'une action domestique et, lorsqu'ils sont positifs, ils peuvent être employés comme critères dans la prise de décisions de financement ultérieures.

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR APPLIED SYSTEMS ANALYSIS (IIASA)



“AVOIDING REDD HOT AIR”

Auteurs: Michael Obersteiner, et al.
Site Internet: www.iiasa.ac.at
Date: Avril 2009

RESUME

La proposition de l'IIASA vise à traiter de deux critères essentiels de tout mécanisme REDD potentiel : tout d'abord, la génération de crédits REDD mesurables, rapportables et vérifiables (MRV) ; et, d'autre part, la réalisation de réductions d'émissions durables.

En ce qui concerne l'attribution de crédits MRV, l'IIASA propose la modélisation d'un scénario de référence à partir de la collecte, du reporting et du traitement globalement cohérents de données d'observation de la Terre et d'informations liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt. Disponibles sur une plate-forme commune, ces informations aideraient des pays et des projets individuels à élaborer des scénarios d'émissions de référence afin de planifier des efforts « réels » du REDD et déterminer des bases d'indemnisation en fonction des résultats des négociations en cours. Outre une meilleure cohérence, une collecte de données coordonnée à l'échelon mondial permettrait de réduire considérablement les coûts de surveillance.

Afin d'optimiser les co-bénéfices de services d'écosystème, Obersteiner et autres utilisent un système de mise aux enchères de crédits REDD élaboré aux Pays-Bas. Les enchères se dérouleraient sur la base de l'une des deux pratiques suivantes : soit l'optimisation de la valeur de services d'écosystème par unité REDD, soit la limitation des GES par unité de réduction d'émissions fongible visée à l'annexe I.

JOANNEUM RESEARCH



« APPROCHE DE CORRIDORS »

Auteurs: Bernhard Schlamadinger et autres.

Site Internet: www.joanneum.at, www.ucsusa.org, www.whrc.org

Date: Février 2007

RESUME

L'« approche de corridors », soumise par Joanneum Research, Joanneum Research, UCS, WHRC, IPAM, propose d'utiliser des corridors – un échelon entre des niveaux de référence supérieurs et inférieurs - afin de résoudre les problèmes de variabilité interannuelle dans les niveaux de déforestation. Par la négociation ou d'autres moyens, les pays établiraient des niveaux de référence d'émissions supérieurs et inférieurs en se basant sur les taux d'émissions enregistrés sur une période historique convenue.

Si les émissions d'un pays descendent en dessous du niveau de référence inférieur, des crédits sont générés. Les émissions supérieures et internes au corridor peuvent quant à elles être gérées de deux façons différentes : dans une 1ère variante, si les émissions dépassent le niveau de référence supérieur, un débit est généré, à valoir contre de futurs crédits (proposition du Brésil). Pour les émissions à l'intérieur du corridor, des crédits peuvent s'accumuler mais ne peuvent être ni achetés, ni vendus, tant que les émissions n'ont pas baissé en dessous de la limite inférieure. Dans une 2ème variante, aucun débit ne peut s'accumuler pour des émissions dépassant le niveau de référence supérieur. Les émissions à l'intérieur du corridor sont escomptées, des crédits par tonne d'émissions passant de 0 (niveau de référence supérieur) à 1 (niveau de référence inférieur).

L'avantage de l'accumulation de crédits de la variante 1 est qu'elle supprime la négociation potentiellement difficile de niveaux d'escompte spécifiques et la perception éventuelle que les réductions à l'intérieur du corridor sont moins importantes. L'avantage de l'escompte de crédits dans la variante 2 est qu'il procure une incitation financière plus précoce et plus stable que l'accumulation de crédits, jusqu'à ce que le niveau de référence inférieure soit atteint.

JOINT RESEARCH CENTRE (JRC)



« COMPTABILISATION INCITATIVE »

Auteurs: Danilo Mollicone et autres.

Site Internet: www.jrc.it

Date: Mars 2006

RESUME

Le JRC propose un nouveau mécanisme comptable pour le REDD qui récompenserait à la fois la réduction de la déforestation dans des pays ayant des niveaux de conversion élevés de la forêt, et le maintien de niveaux de conversion faibles de la forêt dans les autres pays. Mollicone et autres soulignent que si un mécanisme de rémunération hypothétique est basé exclusivement sur des scénarios de base nationaux, les pays dont les niveaux de conversion de la forêt sont faibles ne verront que très peu ou pas du tout d'avantages à procéder à de nouvelles réductions.

Dans le contexte de ce mécanisme, les scénarios de base sont établis en utilisant une moyenne sur une période historique de référence entre deux dates négociables. Afin de prévenir les fuites à l'intérieur d'un pays, Mollicone et autres précisent que tous les scénarios de base doivent être établis à l'échelon du pays.

La génération de crédits est déterminée par le rapport entre le niveau de conversion historique d'un pays et la moyenne mondiale. Mollicone et autres proposent que des pays dans lesquels les émissions sont inférieures de moitié à un scénario de base moyen mondial soient récompensés de leurs efforts à maintenir leur stock de carbone, et que des pays dans lesquels les émissions sont supérieures de moitié à la moyenne mondiale soient récompensés de leurs efforts à réduire les émissions liées à la conversion de la forêt.

TERRESTRIAL CARBON GROUP (TCG)



Auteurs: Ralph Ashton et autres.
Site Internet: www.terrestrialcarbon.org
Date: Juillet 2008

RESUME

Le TCG démontre que tous les types de carbone terrestre sont essentiels dans la lutte contre le changement climatique et qu'ils doivent donc tous être pris en compte dans les réponses qui seront apportées dans la lutte contre ce phénomène. A la base, ceci concerne les tourbières, les forêts et les terres susceptibles d'être exploitées comme des forêts secondaires ; à mesure des évolutions de la Science, d'autres surfaces pourront ensuite être ajoutées à ce groupe.

Dans cette proposition, on accorderait aux pays en voie de développement un « budget de carbone terrestre national » qui serait émis sur une période définie (de 50 ans, par exemple) dans le futur. Le budget national serait défini comme du carbone terrestre qui ne faisait pas partie du carbone terrestre protégé à une date prédéterminée ; le terme « protégé » désignant du carbone qui est actuellement protégé par la loi, ou qui n'est pas censé être émis durant la période de temps fixée en raison de contraintes économiques ou biophysiques. Dans ces conditions, le système s'applique à des pays en voie de développement dont les circonstances de carbone terrestre historiques sont différentes des circonstances actuelles.

Dans le cadre du système proposé, des crédits seraient attribués pour des émissions inférieures au budget national, et / ou pour la création de nouvelles quantités de carbone terrestre protégé, ce qui garantirait ainsi la pérennité. Des revenus pourraient ainsi être générés à partir de toute une série de mécanismes basés sur le marché ou sur des fonds. Tout en reposant sur une comptabilisation et une surveillance nationales du carbone terrestre, le système autorise également des activités à l'échelon national et infranational ainsi qu'une participation du secteur privé et de la société civile.

THE NATURE CONSERVANCY (TNC)



« APPROCHE DES INCITATIONS INTEGREES »

Auteurs: Bronson Griscom, Greg Fishbein, Rane Cortez et autres.
Site Internet: www.tnc.org
Date: Mai 2009

RESUME

La TNC traite des questions d'intégrité environnementale, d'équité, d'efficacité et d'efficacités avec des éléments empruntés à l'« Approche de compensation maximale » et aux propositions du Brésil et de la COMIFAC. Les niveaux d'émissions de référence sont définis sur la base d'une moyenne historique nationale mobile de 10 ans d'émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt. Les pays qui réduisent leurs émissions en dessous de ce niveau de référence reçoivent des crédits commercialisables sur les marchés de compliance internationaux, et on demande aux pays dont les émissions dépassent ce niveau de référence de faire la différence au cours de prochaines périodes de performance avant que des crédits puissent être vendus.

La TNC propose qu'un nouvel Organisme de Stabilisation traite des questions d'équité et de fuites au niveau international dans les pays à faible taux historique de déforestation (voir encadré 1). Cet organisme pourrait également élaborer des tampons de pérennité au cours de périodes de performance ultérieures, traitant ainsi également des problèmes de pérennité. Les revenus de cet Organisme de Stabilisation seraient générés par une taxe sur l'ensemble des transactions de crédits REDD+, les revenus étant ensuite attribués à des pays tropicaux en fonction de la proportion de leurs stocks de carbone forestier tropical susceptible d'être touchée par les émissions au cours de périodes de performance ultérieures. L'Organisme de Stabilisation pourrait également être financé par des fonds publics provenant de l'APD, la mise aux enchères d'UQA (voir encadré 2) ou des taxes. La TNC suggère également un financement supplémentaire pour un Fonds de Préparation (alimenté par la mise aux enchères d'UQA ou d'autres sources) destiné à financer le renforcement des capacités dans des pays non listés à l'annexe I, ainsi qu'un Fonds d'Investissement (obligatoire) destiné à stimuler l'investissement privé dans des pays où le risque d'investissement est perçu comme plus élevé.

THE WOODS HOLE RESEARCH CENTER (WHRC)



APPROCHE DITE « DE COMPENSATION MAXIMALE CIBLEE »

Auteurs: Andrea Cattaneo
Site Internet: www.whrc.org
Date: Avril 2009

RESUME

L'approche dite de « compensation maximale ciblée » élaborée par le WHRC propose un nouveau mécanisme d'attribution destiné à répondre aux inquiétudes générées par les propositions existantes. Cattaneo s'inspire de la méthodologie des « réductions compensées » mais d'une manière qui évite la pénalisation implicite qui pèse sur des pays dont les niveaux de déforestation sont historiquement faibles, et propose une approche qui - tout en suivant les grandes lignes de l'approche d'« incitations combinées » - se fonde néanmoins sur des arguments économiques plus forts.

La participation des pays au REDD étant volontaire, ces incitations devront être élaborées en tenant compte à la fois de l'objectif environnemental visé et de la façon dont les revenus seront distribués, de façon à encourager une plus large participation. Il ne suffira pas alors de prendre le scénario de base comme seul paramètre du fait que deux objectifs sont implicitement visés : un objectif environnemental entre pays participants, et une participation la plus large possible des pays.

L'approche de « compensation maximale » basique utilise deux éléments, le scénario de base et un taux de maintien, pour atteindre ces deux objectifs. Les scénarios de base nationaux sont définis par rapport à des émissions historiques, de façon à envoyer à tous les pays émetteurs une incitation positive immédiate de réduire leurs émissions. Le taux de maintien, qui est fonction du prix de carbone, génère les fonds qui seront distribués comme dividendes. Afin d'optimiser les incitations du mécanisme REDD, l'approche de « compensation maximale ciblée » introduit un troisième élément, l'objectif, en dessous duquel le taux de maintien ne s'applique pas. Cette approche prouve son efficacité du fait que les pays à faible taux de déforestation disposent encore de stocks, tandis que l'incitation marginale des pays à fort taux de déforestation à réduire la déforestation au-delà de l'objectif est plus forte.



ANALYSE COMPARATIVE DES PROPOSITIONS

PORTEE : Le contenu des propositions

Le diagramme ci-contre illustre la portée des diverses propositions gouvernementales et non gouvernementales.

Les propositions ont choisi d'inclure, soit des émissions liées à la déforestation (RED), soit des émissions liées à la déforestation et à la dégradation (REDD), soit des émissions liées à la déforestation, à la dégradation et à l'amélioration (REDD+).

Les propositions ont été rangées en trois catégories : les propositions non gouvernementales, les propositions faites par des pays développés, et les propositions faites par des pays en voie de développement.

Déforestation (RED)



IDDRI

BRÉSIL

Déforestation et Dégradation (REDD)



CATIE*

CANADA

AOSIS

CCAP

N - ZEALAND

CSERGE

NORVÈGE

CFRN

EDF

GREENPEACE

COMIFAC

HSI

IIASA

MALAISIE

JOANNEUM

MEXIQUE

JRC

PANAMA

TNC

WHRC

TUVALU

Déforestation, Dégradation et Amélioration (REDD+)



TCG

AUSTRALIE

CHINE

UE

COLOMBIE

JAPON

INDE

INDONESIE

USA

Non Précisé

* Avec le soutien des pays d'Amérique latine suivants : Chili, Pérou et Panama, au nom du Costa Rica, el Salvador, Honduras, Nicaragua et Panama.

Les grandes cases désignent une proposition faite au nom d'un certain nombre de pays.

Propositions non gouvernementales
 Pays développés

Pays en voie de développement

Le consensus est quasiment unanime sur le fait qu'un futur mécanisme REDD doit inclure à la fois des actions de lutte contre la déforestation et la dégradation de la forêt. Un nombre croissant de propositions insiste également sur le fait que des activités d'amélioration des stocks de carbone doivent être encouragées, à côté des activités de réduction des émissions.

Bien que la déforestation et la dégradation de la forêt constituent des priorités immédiates, plusieurs voix s'élèvent pour dire qu'un futur mécanisme REDD pourrait adopter une approche progressive en intégrant des activités de lutte contre la dégradation de la forêt et / ou d'amélioration à des stades ultérieurs.

Le raisonnement qui étaye cette approche est principalement d'ordre pratique, et inclut : la faisabilité politique de négociations sous l'égide de l'UNFCCC, avec une portée simplifiée ; et la nécessité pour les pays en voie de développement de renforcer leurs capacités en termes de pratiques de comptabilisation du carbone.

D'autre part, on s'accorde à penser que seuls des pays en voie de développement peuvent participer à un programme REDD, et que la participation doit se faire sur une base volontaire uniquement.

Certaines propositions suggèrent que le REDD soit intégré à une approche AFOLU élargie comprenant d'autres usages des sols et des changements dans les usages des sols (agriculture incluse).



NIVEAU DE REFERENCE : La période de référence choisie par les propositions

Le diagramme ci-contre illustre le choix de la période de référence spécifiée par les propositions.

Les propositions spécifient un niveau de référence historique, historique ajusté ou projeté.

Les propositions faites par le CATIE et l'Indonésie mentionnant deux périodes de référence, elles figurent à deux reprises sur le diagramme.

Historique



CATIE*	BRÉSIL
CSERGE	INDE
GREENPEACE	INDONÉSIE
IIASA	
JRC	
TNC	
WHRC	

Historique Ajusté



EDF	CANADA	AOSIS	MALAISIE
JOANNEUM	UE	CFRN	MEXIQUE
	JAPON	COLOMBIE	PANAMA
	NORVÈGE	COMIFAC	

Projeté



CATIE*	AUSTRALIE	INDONÉSIE
TCG		

Non Spécifié

CCAP	N - ZEALAND	TUVALU
HSI	USA	
IDDR		

* Avec le soutien des pays d'Amérique latine suivants : Chili, Pérou et Panama, au nom du Costa Rica, el Salvador, Honduras, Nicaragua et Panama.

Les grandes cases désignent une proposition faite au nom d'un certain nombre de pays.

Propositions non gouvernementales

Pays développés

Pays en voie de développement

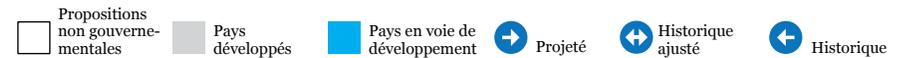
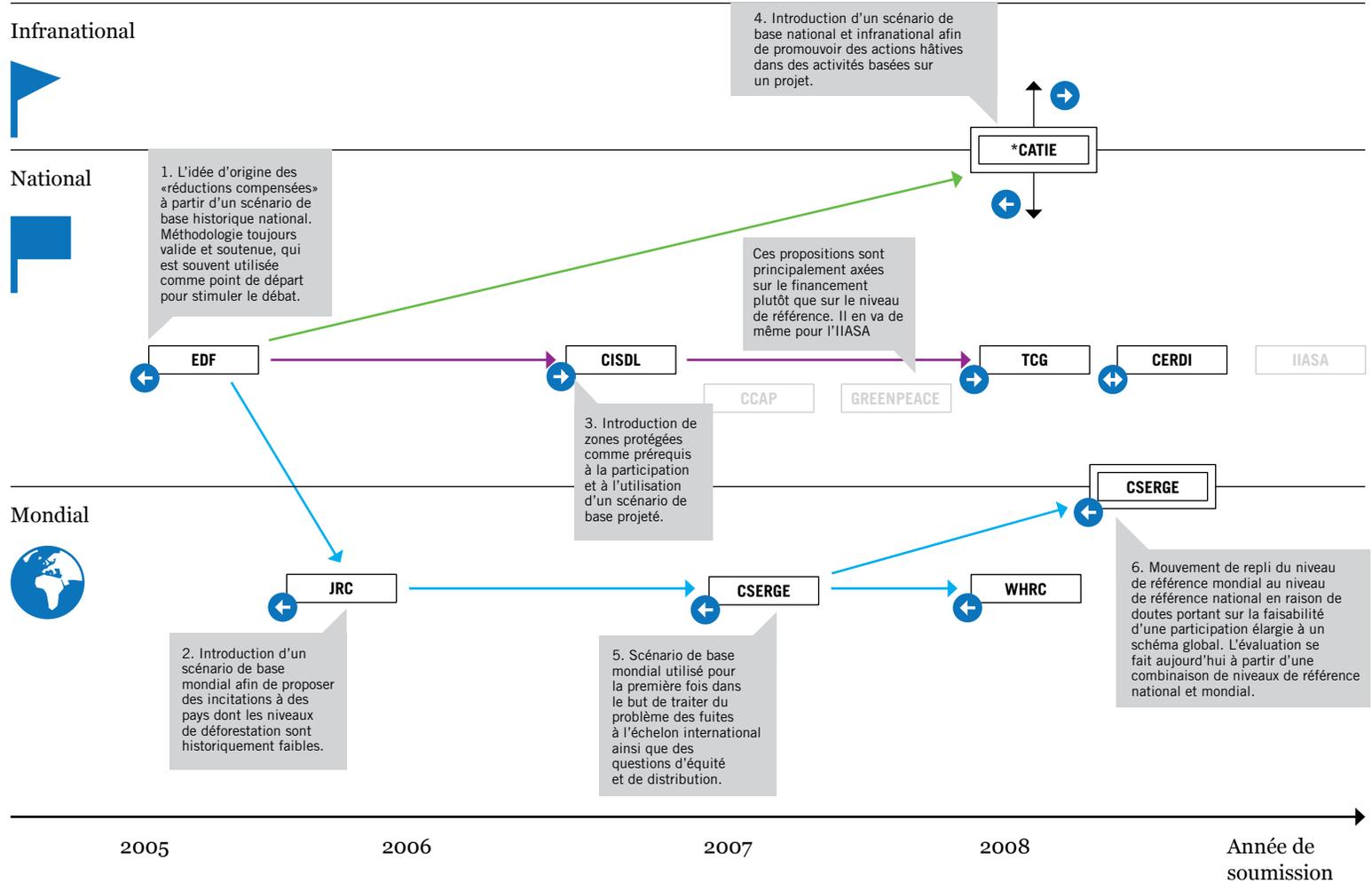
NIVEAU DE REFERENCE : Évolution de la pensée entre 2005 et 2008

Le diagramme ci-contre illustre l'évolution de la méthodologie applicable aux niveaux de référence, spécifiée dans les propositions.

Certains jalons clés du développement des idées ont été mis en lumière.

Les propositions qui font appel à deux échelles - niveau de référence à la fois infranational et national - sont représentées à cheval sur la ligne qui sépare deux grappes.

Les flèches en couleur désignent l'évolution des différents courants de pensée.



NIVEAU DE REFERENCE : Conclusions

Échelle

Les avis sont quasiment unanimes sur le fait que les niveaux de référence doivent s'établir à l'échelon national. Seul un petit nombre de propositions favorise des niveaux de référence à l'échelon infranational ou mondial.

L'utilisation de niveaux de référence à l'échelon infranational a diverses raisons :

- Permettre à des pays en voie de développement qui n'ont pas la capacité de créer des mécanismes de comptabilisation nationale de carbone, de participer dans une certaine mesure au REDD;
- Proposer des incitations tant pour des activités au niveau du projet que pour des activités au niveau national, comme cela est proposé dans l'approche « de niche » ;
- En tant que mécanisme transitoire dans lequel un pays doit débiter par un niveau de référence infranational, et évoluer progressivement jusqu'à un niveau de référence national sur le long terme.

Des niveaux de référence mondiaux sont proposés afin de prendre en compte les inquiétudes portant sur des fuites à l'échelon international, et de permettre une distribution des bénéfices à des pays ayant des niveaux de déforestation historiquement faibles.

Période de référence

La majorité des propositions non-gouvernementales, et certaines propositions gouvernementales utilisent des niveaux de référence basés sur des émissions historiques. Les niveaux de référence historiques sont choisis pour les raisons suivantes:

- Optimiser l'intégrité environnementale des réductions d'émissions ;
- Montrer des réductions « réelles » par rapport à des émissions passées liées à la déforestation ;
- Car il s'agit là de la méthodologie de calcul des réductions d'émissions la plus simple.

On enregistre une préférence marquée des propositions gouvernementales à utiliser soit des niveaux de référence historiques auxquels s'ajoute un facteur d'ajustement de développement (FAD) (AOSIS, Canada, CfrN, Colombie, COMIFAC, UE, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Panama) , soit un niveau de référence projeté (Australie, Indonésie). La différence entre des niveaux de référence historiques ajustés et des niveaux de référence projetés est principalement méthodologique dans la mesure où les deux visent à anticiper les changements futurs dans les schémas de déforestation.

Joanneum propose de fixer des limites supérieure et inférieure aux niveaux de référence en rapport avec leur escompte ou leur accumulation de crédits REDD afin de gérer la variabilité interannuelle et des activités « business as usual ».

L'IDDRI est un cas unique en son genre ; au lieu d'utiliser un scénario de base projeté ou historique, il propose de baser les efforts sur l'analyse des causes de déforestation actuelles en fonction de circonstances socio-économiques nationales.

La proposition du CATIE est originale en ce sens qu'elle spécifie un scénario de base projeté, qui regarde vers l'avenir, pour des activités infranationales (ce en quoi elle est en phase avec les méthodologies A/R du MDP), mais elle utilise un scénario de base historique pour des activités à l'échelon national (ce en quoi elle est alors en phase avec la plupart des propositions).

L'Indonésie utilise elle aussi deux scénarios de base, qui ne sont toutefois pas fonction de l'échelle à laquelle les activités sont mesurées, et qui opèrent tous les deux au niveau national. Des niveaux historiques nationaux sont proposés pour des émissions non planifiées, tandis qu'un niveau projeté national est proposé pour des activités planifiées.

DISTRIBUTION : Les propositions qui comportent des mécanismes de distribution explicites

Le diagramme ci-contre illustre les propositions qui définissent un mécanisme de distribution de manière explicite, afin de créer des incitations positives pour la préservation des stocks de carbone des forêts vivantes.

Un REDD comporte des implications distributionnelles inhérentes pour des pays à fort couvert forestier et faible taux de déforestation (HFLD) (voir encadré 1). Dans une tentative de traiter des questions d'équité et de fuites des pays HFLD, certaines propositions suggèrent la mise en œuvre d'un mécanisme de distribution.

Les propositions ont peuvent spécifier, soit une redistribution des revenus existants, soit un mécanisme de financement supplémentaire (que l'on appelle souvent un fonds de stabilisation).

Comme les propositions de la COMIFAC et du JRC penchent toutes les deux en faveur d'une redistribution et d'un financement supplémentaire, elles sont placées à cheval entre les deux mécanismes de distribution.

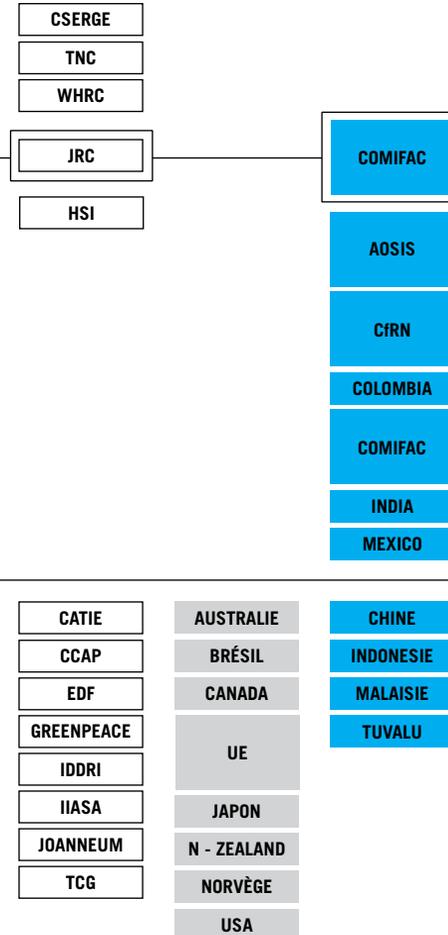
Mécanisme de Redistribution



Mécanisme Supplémentaire



Non Spécifié



* Avec le soutien des pays d'Amérique latine suivants : Chili, Pérou et Panama, au nom du Costa Rica, el Salvador, Honduras, Nicaragua et Panama.

Les grandes cases désignent une proposition faite au nom d'un certain nombre de pays.

□ Propositions non gouvernementales

■ Pays développés

■ Pays en voie de développement

DISTRIBUTION : Conclusions



D'une façon générale, dans la méthodologie des niveaux de référence, les implications distributionnelles sont implicites : la plupart des pays ne suggèrent aucune redistribution des bénéfiques (et la Nouvelle-Zélande y est même farouchement opposée).

Il en résulte que la plupart des propositions récompensent les pays historiquement forts émetteurs et qu'elles excluent les pays faiblement émetteurs.

Certaines propositions (CfRN, par exemple) font référence à la possibilité d'attribuer des niveaux de référence nationaux (intégrant un facteur d'ajustement de développement) à des pays faiblement émetteurs, ce qui aurait pour effet d'entraîner une redistribution des fonds à ces pays. Il semblerait que de plus en plus de Parties soient sensibles à cette option.

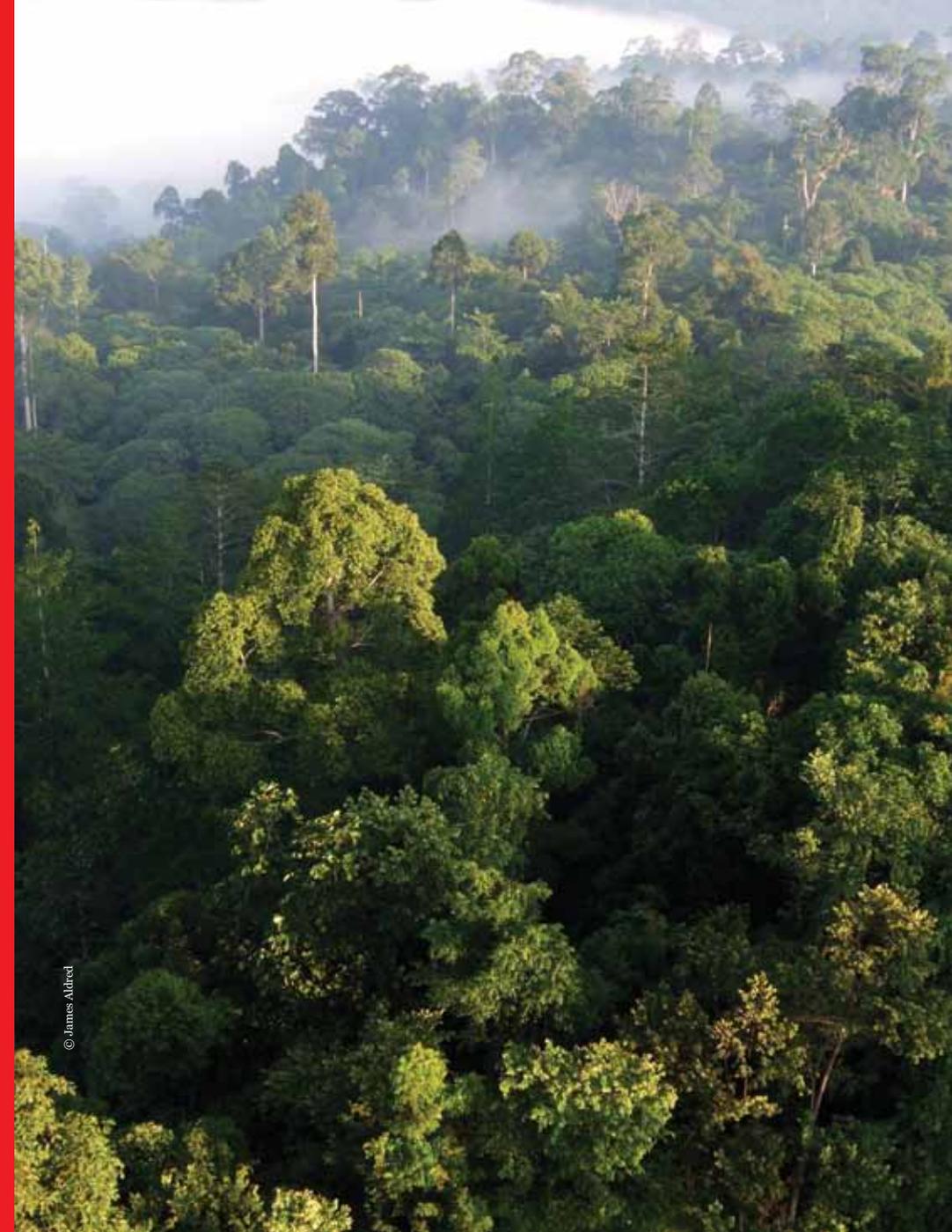
Cinq propositions (COMIFAC, CSERGE, TNC, JRC et WHRC) spécifient de façon explicite un mécanisme de distribution qui redistribue des fonds générés par les réductions d'émissions à des pays HFLD (qui, autrement, ne tireraient pas avantage du REDD). Les mécanismes de distribution suivent deux méthodologies de base :

- On utilise un scénario de base historique mondial pour attribuer une partie des bénéfiques à des pays autres que ceux qui réduisent leurs émissions (CSERGE, JRC) ;
- Une partie fixe des revenus est prise à des pays qui réduisent leurs émissions et redistribués à des pays disposant de stocks de carbone (COMIFAC, TNC, WHRC) ;

Certaines propositions (AOSIS, CFRN, Colombie, COMIFAC, HSI, Inde, Mexique, Panama) favorisent un fonds de stabilisation qui utiliserait des flux de revenus séparés du financement des réductions d'émissions afin de prendre en charge des activités de conservation.

Le TNC propose que des revenus retirés à l'aide d'un mécanisme de stabilisation puissent être conservés dans un tampon qui servirait à gérer des questions de pérennité.

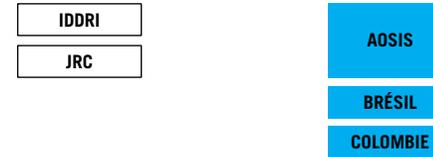
La COMIFAC et le TNC proposent qu'une redistribution de revenus provenant de réductions d'émissions pour récompenser les stocks de carbone soit prise en charge par un fonds de stabilisation.



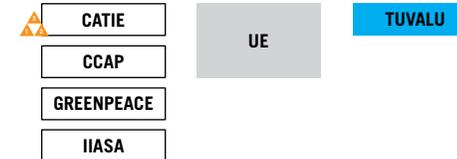
FINANCEMENT : Le choix du mécanisme de financement des propositions

Le diagramme ci-contre indique si les propositions font le choix d'utiliser un mécanisme de marché, un mécanisme lié à des fonds, ou un mécanisme lié au marché pour financer la mise en œuvre à grande échelle d'activités REDD. Les propositions qui suggèrent une approche phasée sont également indiquées (voir page 96).

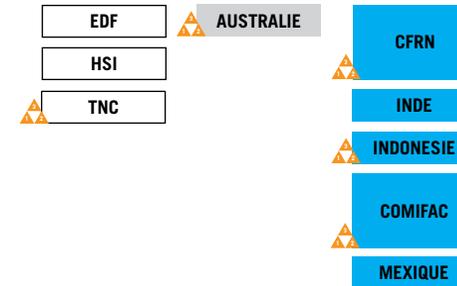
Mécanisme Lié à des Fonds



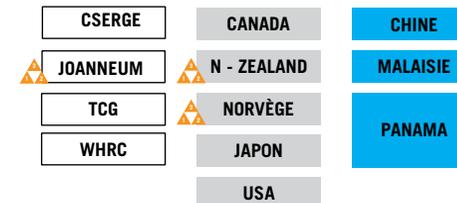
Mécanisme Lié au Marché



Mécanisme de Marché



Non Spécifié



* Avec le soutien des pays d'Amérique latine suivants : Chili, Pérou et Panama, au nom du Costa Rica, el Salvador, Honduras, Nicaragua et Panama.

Les grandes cases désignent une proposition faite au nom d'un certain nombre de pays.

Propositions non gouvernementales
 Pays développés
 Pays en voie de développement
 ▲▲▲ Approche phasée

FINANCEMENT : Conclusions

Une voix majoritaire s'élève pour dire qu'une approche phasée est nécessaire, combinant différentes sources de financement pour différents aspects du REDD selon des calendriers bien précis (cette idée est développée en page 96).

- Le recours à des fonds semble être mieux approprié pour renforcer les capacités et mener à bien des activités de démonstration.
- On reconnaît souvent aux marchés ou aux approches liées au marché le potentiel de générer des fonds de manière plus importante et plus cohérente pour le financement à long terme des réductions d'émissions.

Diverses propositions se gardent de spécifier un mécanisme de financement, évoquant le fait que fonds et marchés peuvent être utilisés afin de financer les réductions d'émissions. Ensemble, Joanneum, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et le Panama soutiennent l'approche phasée mais n'ont pas de mécanisme préféré pour la phase finale (réductions d'émissions).

Les approches liées au marché peuvent utiliser des revenus générés par la mise aux enchères d'autorisations, ou la commercialisation d'émissions au sein d'un marché double :

- Dans un processus de mise aux enchères, les réductions d'émissions liées à un REDD viendraient s'ajouter aux engagements existants de pays développés. Le pourcentage d'autorisations et l'échelon (national, multinational, international) de la mise aux enchères seraient convenus par la COP.

Les marchés doubles pourraient utiliser des réductions d'émissions liées à un REDD pour répondre aux engagements existants de pays développés (CCAP), ou bien ils pourraient demander que les réductions d'émissions viennent s'ajouter aux objectifs existants (Greenpeace). Dans les deux cas, les réductions d'émissions liées à un REDD ne seraient pas fongibles avec d'autres réductions d'émissions.

Les réductions d'émissions liées à des fonds bénévoles ne pourraient pas être utilisées pour répondre aux engagements de pays listés à l'annexe I.



© Global Canopy Programme / Andrew Mitchell

QUOI DE NEUF ?

LES AUTRES APPROCHES

REDD : AN OPTIONS ASSESSMENT REPORT

Meridian Institute pour le Gouvernement norvégien

Sur la feuille de route de Bali, la COP de Copenhague devrait permettre la signature d'un accord prévoyant une stabilisation du climat avec une augmentation de 2°C maximum de la température (avec des concentrations de CO₂ dans l'atmosphère inférieures à 450 ppm (parties par million)). Le REDD (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt) envisagera une source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dépassant le simple secteur du transport international. Sans le REDD, l'objectif de stabilisation du climat avec une augmentation de 2°C ne pourra pas être atteint.

Ce rapport analyse plusieurs considérations importantes pour l'avenir d'un mécanisme REDD au sein de l'UNFCCC, et vise à clarifier et à informer sur certains choix critiques qui devront être faits à propos de l'incorporation du REDD dans l'accord signé à Copenhague. Au niveau international, une incorporation du REDD créerait les conditions propices à une mise en œuvre effective dans des pays liés au REDD avec, notamment :

- Des incitations financières ;
- Des procédures d'établissement de niveaux de référence
- Des méthodologies de surveillance, de reporting et de contrôle ; et
- Des processus favorisant la participation des peuples indigènes et des communautés locales.

Afin de capturer le potentiel de limitation du REDD, il est indispensable de recourir à une approche flexible et phasée pour la mise en œuvre de façon à prendre en compte : (i) les diverses capacités des pays liés au REDD ; (ii) une portée élargie du REDD permettant d'inclure des actions de conservation, de gestion durable des forêts, et d'amélioration des stocks de carbone forestier ; et (iii) les contraintes à court terme de la crise financière mondiale actuelle.

PHASE 1

Développement de la stratégie du REDD au niveau national : dialogue national, renforcement institutionnel, et activités de démonstration. Ces activités doivent continuer d'être soutenues par des contributions volontaires immédiatement disponibles telles que celles gérées via le FCPF (World Bank's Forest Carbon Partnership Facility), le UN REDD, et divers autres accords bilatéraux. L'éligibilité à

l'accès aux fonds serait basée sur un engagement national prouvé de développement de la stratégie du REDD.

PHASE 2

Mise en œuvre de politiques et de mesures (PAMs) proposées dans ces stratégies REDD nationales. Ces activités seraient soutenues par un financement prévu à l'avance, attribué par une institution mondiale appuyée par un instrument financier à vocation internationale avec des engagements exécutoires, comme des revenus provenant de la mise aux enchères d'unités de quantité attribuée (UQA) par exemple. L'éligibilité à l'accès aux fonds serait basée sur un engagement national prouvé de développement de la stratégie du REDD, avec un accès permanent basé sur des performances telles que des indicateurs d'estimation des réductions d'émissions et/ou des améliorations de retraits (réduction dans une zone de forêt détruite, par ex.). Une fois l'instrument financier établi pour la phase 2, la plupart des activités de la phase 1 pourraient être incorporées à l'instrument de la phase 2.

PHASE 3

Rémunération des performances basée sur la quantification des émissions forestières et des retraits par rapport à des niveaux de référence convenus. Le financement pourrait se faire à large échelle par la vente d'unités REDD sur des marchés mondiaux de compliance ou un mécanisme de compliance non adossé au marché, l'éligibilité étant fonction des résultats d'actions MRV (mesurables, rapportables, vérifiables) de grade Compliance, et de la comptabilisation des émissions et des retraits. Aucun crédit REDD ne serait gagné durant la phase 3 pour la réduction d'émissions ou l'amélioration de retraits accomplis durant la phase 2, mais la phase 3 permettrait d'accumuler des crédits pour les résultats concernant la pérennisation des politiques et mesures initiées durant la phase 2.

Le programme de passage d'une phase à la suivante pourrait varier, et des pays REDD pourraient sauter une phase à condition de répondre aux critères d'éligibilité concernant la phase suivante. Un certain chevauchement entre phases pourrait également s'avérer nécessaire, voire même souhaitable. Les actions MRV pourraient progresser à l'allure de la qualification pour la phase suivante, et pourraient devenir compatibles avec un nouveau cadre de travail englobant le secteur AFOLU (agriculture, forestry, and other land uses) tout entier, défini dans les règles IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) pour les stocks de GES. Bien que la participation à un mécanisme REDD se fasse sur la base du volontariat, la responsabilité des pays participants augmenterait d'une phase à l'autre avec un éventuel engagement sectoriel national durant la phase 3.

Site Internet:

www.redd-oar.org

PLAN D'URGENCE POUR LES FORÊTS TROPICALES

Le Prince's Rainforests Project (PRP)

Le Prince's Rainforests Project (PRP) a élaboré une proposition de financement d'urgence en faveur des forêts tropicales. Cette proposition vise à engendrer une réduction significative de la déforestation tropicale à très court terme en attribuant des indemnités annuelles aux nations abritant des forêts ombrophiles afin de les aider à emprunter des voies de développement alternatives à faible taux d'émission de carbone. Cette proposition serait financée par un partenariat public/privé d'un genre nouveau dans des pays développés, étayé notamment par l'émission d'obligations dites 'Rainforest Bonds'.

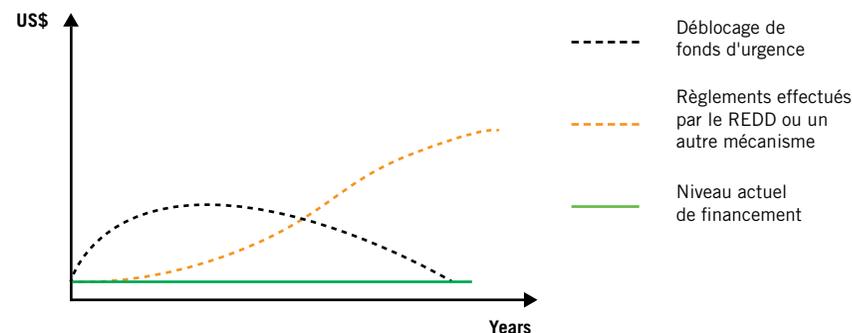
Le PRP propose l'établissement d'un cadre de travail institutionnel dans lequel s'exécuterait une série de nouvelles fonctions critiques pour l'avenir : négocier des accords sur plusieurs années avec des nations abritant des forêts ombrophiles sur la base des coûts nécessaires à l'adoption de nouvelles voies de développement à faible taux de déforestation ; lever les fonds nécessaires à partir de sources publiques et privées ; vérifier les résultats des pays en termes de déforestation et les comparer aux objectifs ainsi qu'aux normes de gouvernance/transparence ; transférer l'argent aux nations abritant des forêts ombrophiles sur la base des accords signés et des résultats obtenus ; participer à la coordination et/ou au financement de l'aide aux nations abritant des forêts ombrophiles en matière de développement de systèmes de planification et de surveillance, de résolution de problèmes techniques liés à la forêt, etc. Ce cadre de travail est désigné par le terme général de 'Tropical Forest Facility'. Le plan de financement d'urgence proposé par le PRP définit les principes d'établissement du cadre de travail mais n'avance pas de réelles solutions spécifiques.

Selon la proposition du PRP, les pays développés seraient libres de décider de la manière dont leurs obligations seraient financées. Certains pourraient s'appuyer sur un système général d'imposition, d'autres pourraient générer des revenus en mettant aux enchères des autorisations à émettre du CO₂, tandis que d'autres encore pourraient choisir d'introduire de nouvelles taxes sur les vols aériens, les assurances ou d'autres secteurs. Le PRP travaille également à l'élaboration d'une proposition visant à permettre aux gouvernements de générer une part substantielle du financement par l'émission d'obligations appelées 'Rainforest Bonds' sur des marchés de capitaux privés. Un peu comme dans le cas de la International Financing Facility for Immunisation (IFFIm), ces Rainforest Bonds seraient souscrites par les gouvernements des pays développés participant au programme, et seraient financées - à maturité - par des revenus provenant de mécanismes de financement publics.

Une mesure provisoire

Cette proposition vient s'ajouter aux mécanismes liés au carbone forestier actuellement en cours de négociation dans le cadre de l'UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change). Elle vise à pallier le manque de financement susceptible d'exister avant que les mécanismes de l'UNFCCC ne soient effectivement mis en œuvre sur le terrain, et à accélérer la transition vers ces nouvelles solutions.

Figure 8 : les fonds nécessaires augmenteront avec l'accroissement du nombre de nations abritant des forêts ombrophiles participant au plan de financement d'urgence, et ils diminueront dès que les paiements commenceront à être attribués par le REDD ou d'autres mécanismes de l'UNFCCC.



Un catalyseur pour l'action

À la suite de l'accord obtenu par le PRP au terme des rencontres du G20 qui ont eu lieu à Londres en 2009, un groupe de travail international a été mis sur pied afin de continuer à réfléchir à des propositions de financement provisoire pour les forêts tropicales. 33 pays participent à ce groupe de travail, qui appartiennent aussi bien à des nations abritant des forêts ombrophiles qu'à des pays développés. Les conclusions du groupe de travail international sur ce financement provisoire seront présentées lors du sommet du G8 qui se tiendra en juillet de cette année, tandis que le jeu de recommandations final sera présenté lors de l'assemblée générale des Nations unies en septembre 2009 et lors de l'assemblée annuelle de la Banque mondiale en octobre 2009.

Contact:

Paul McMahon: paul.mcmahon@royal.gsx.gov.uk

Site Internet:

www.rainforestsos.org/

OPEN SOURCE IMPACTS OF REDD INCENTIVE SPREADSHEET (OSIRIS)

Conservation International (CI), Centre for Social and Economic Research on the Global Environment, Université d'East Anglia (CSERGE), The Woods Hole Research Center (WHRC), Environmental Defense Fund (EDF) et Terrestrial Carbon Group (TCG)

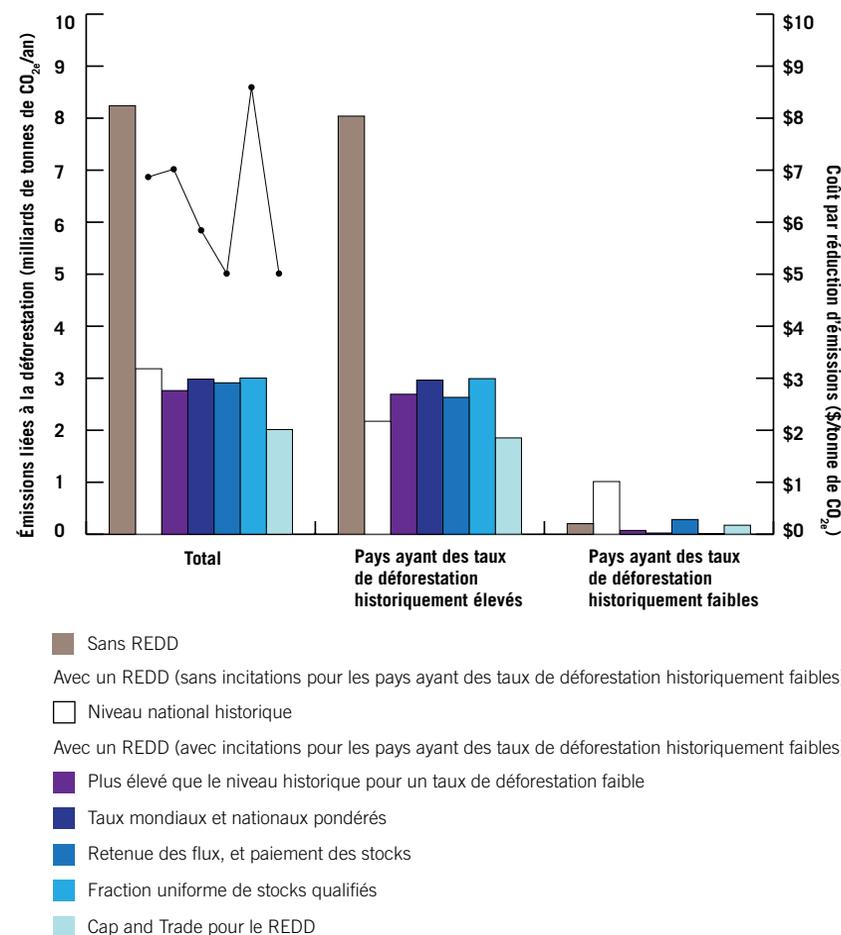
OSIRIS est un outil de modélisation économique destiné à soutenir les négociations de l'UNFCCC sur les niveaux de référence du REDD. D'un simple clic, OSIRIS fournit des estimations à l'échelon mondial, régional, et national, de ce qui suit, sur toute une gamme de niveaux de référence REDD: Réduction des émissions pour des activités « business as usual » (tonne de CO_{2e}/an) ; Déforestation évitée (Ha/an) ; Distribution de revenus REDD (\$/an) ; Efficacité des réductions d'émissions (\$/tonne de CO_{2e}).

Les utilisateurs d'OSIRIS peuvent ajuster des paramètres d'entrée, notamment: Le prix du carbone (\$/tonne de CO_{2e}) ; Les coûts de gestion et de transaction (\$/Ha ou \$/tonne de CO_{2e}) ; La fraction de carbone forestier éligible pour un REDD ; La liste des pays prêts à participer à un REDD ; L'élasticité de la demande globale en matière de rendement agricole de terres frontalières.

Les questions relatives aux modèles REDD qu'OSIRIS permet de traiter comprennent: La façon dont des modèles de niveaux de référence REDD différents peuvent contribuer à la réduction des émissions en tenant compte du risque de déplacement de la déforestation (« fuites ») ; L'importance et la distribution de flux financiers à destination des pays suivant des modèles de niveaux de référence REDD différents ; L'établissement de niveaux de référence pour des pays ayant des niveaux de couvert forestier et des taux historiques de déforestation variables afin de promouvoir l'efficacité, l'efficience et l'équité ; Les implications possibles si tous les pays ne sont pas prêts à participer à un mécanisme REDD immédiatement ; La différence des implications en fonction des modèles (fonds REDD de taille fixe plutôt que marché REDD à prix fixe des crédits).

Découvertes-clés et implications politiques de recherches à l'aide d'OSIRIS: Le REDD peut être une source effective et efficace de réductions des émissions; si une partie seulement des nations forestières participe à un mécanisme REDD international, il est fort probable que des activités de déforestation soient réalisées par des pays non participants; le fait d'étendre des incitations REDD à des pays ayant des taux de déforestation historiquement faibles via des niveaux de référence supérieurs au niveau historique peut empêcher des fuites vers ces pays, renforçant ainsi globalement l'efficacité du mécanisme REDD; l'efficacité globale du REDD dépend également de la capacité à satisfaire les besoins agricoles en dehors des frontières de la forêt tropicale.

Figure 9. Les modèles REDD qui fournissent des incitations à des pays ayant des taux de déforestation historiquement faibles peuvent prévenir des fuites dans ces pays, ce qui renforce ainsi l'efficacité globale du mécanisme REDD. Source : Busch et autres



Contact:

Jonah Bush (CI): j.busch@conservation.org

Ralph Ashton (TCG): ralph.ashton@terrestrialcarbon.org

Site Internet:

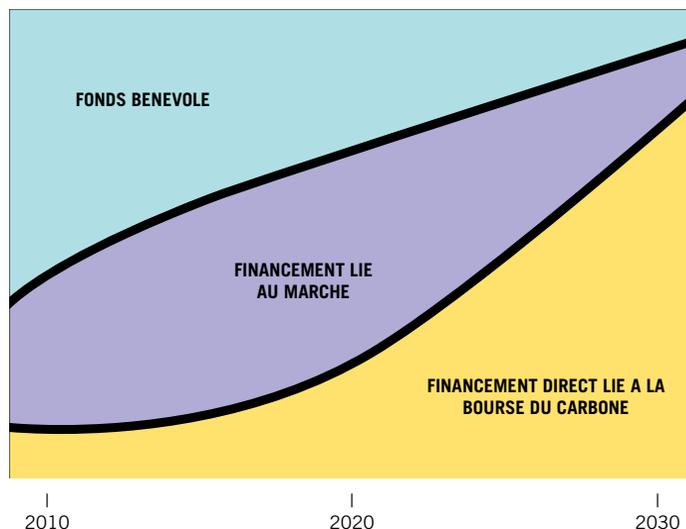
www.conservation.org/osiris

FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

Union of Concerned Scientists

Avec l'émergence d'un grand nombre d'options de financement, l'approche dite « de financement complémentaire » (Complementary Financing) - soutenue par la CfrN et le WRI, entre autres - insiste sur la combinaison de différentes sources de financement pour différents aspects du REDD selon un calendrier très précis. L'approche de financement complémentaire fait appel à trois importantes sources de financement potentielles pour le REDD : **un financement direct lié à la bourse du carbone, un financement lié au marché, et un financement bénévole.**

Figure 10. Évolution attendue des besoins en financement



Dans un système de **financement direct lié à la bourse du carbone**, des pays industrialisés achètent des crédits REDD qui seront utilisés comme autant d'autorisations à émettre dans leurs systèmes « cap and trade » nationaux, achetant ainsi le droit de produire plus d'émissions à l'échelon domestique que cela ne leur est autorisé, en « délocalisant » leurs émissions. Les **approches liées au marché** génèrent des fonds en utilisant les revenus tirés de vente aux enchères ou de subventions attribuées pour le REDD, ou bien en mettant sur pied des systèmes dans lesquels des crédits REDD ne sont pas fongibles avec des subventions

de pays industrialisés. Dans les options liées au marché, les fonds augmentent proportionnellement à l'augmentation des marchés « cap and trade » et du prix de carbone mais, fondamentalement, les crédits REDD ne sont pas des compensations. Enfin, **le financement bénévole** réalisé par des pays ou des personnes n'est pas lié à leurs marchés « cap and trade » - comme, par exemple, l'aide publique au développement (APD) ou l'annonce faite par la Norvège à Bali de s'engager à hauteur de 2,6 milliards de dollars.

L'approche de financement complémentaire vise à intégrer ces trois méthodes de financement dans le calendrier au moment le plus opportun pour atteindre les objectifs REDD à l'échelon mondial (voir la figure 10), et elle insiste sur le fait que ces trois approches de financement sont nécessaires et que leur efficacité sera renforcée par leur association. Sur le court terme, le renforcement des capacités tirera avantage de la souplesse des approches qui font appel à des fonds bénévoles. Les besoins en financement du REDD augmenteront à l'approche de l'échéance de 2020, mais les risques de fuites, de non-additionnalité, et les erreurs de supervision limiteront les quantités pouvant provenir directement d'une bourse du carbone. Durant cette période, les options liées au marché joueront un rôle important, en permettant d'éviter les risques liés aux fuites et à la non-additionnalité. Enfin, dans les années 2020 - et au-delà -, grâce à un renforcement prévisible des capacités, à l'augmentation de l'expérience acquise et une participation quasi mondiale, le financement direct lié à la bourse du carbone sera à même d'assurer le financement important et régulier dont le REDD aura besoin.

Le financement du REDD doit amener à s'interroger sur les méthodes les mieux appropriées pour atteindre, au moment opportun, les objectifs spécifiques de la création d'un système REDD crédible et durable. Chaque méthode joue un rôle essentiel par les financements plus ou moins conséquents qu'elle apporte durant l'évolution du processus REDD. L'approche de financement complémentaire vise à optimiser les avantages de chaque option de financement, en les appliquant à des moments différents, d'une manière complémentaire.

Contact:

Diana Movius: dmovius@ccap.org

Site Internet:

http://www.ucsusa.org/global_warming/solutions/forest_solutions/REDD.html

RECHERCHES SUR LE REDD, ET RÔLE DES FORÊTS DANS LA LIMITATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CIFOR

Le travail du CIFOR sur le REDD porte sur toute une série de questions, depuis les méthodologies techniques jusqu'à la gouvernance nationale, en passant par la politique internationale axée sur les négociations sur le climat. Les actions en cours comprennent les étapes suivantes :

Analyser d'autres options pour les forêts dans le régime climatique post-2012

Objectif : alimenter le débat politique actuel de façon à élaborer des régimes climatiques post-2012 internationaux et des schémas REDD nationaux de façon à aboutir à une réelle réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt en utilisant des méthodes efficaces, efficientes et équitables.

Analyse comparative des activités de démonstration d'un REDD

Objectif : fournir aux décideurs REDD et aux communautés participantes les informations et les outils d'analyse nécessaires pour parvenir à une réduction efficace et rentable des émissions de carbone avec, au final, des impacts et des co-bénéfices équitables. Les outils seront réalisés sur mesure afin de répondre aux besoins des formulations politiques et de la conception stratégique (nécessaires, principes et manuels). Une vue d'ensemble des conditions de niveau de référence dans une vingtaine/trentaine de sites de démonstration et de sites de contrôle REDD sera fournie ; et un manuel conçu pour un projet REDD testé sera élaboré afin de faciliter l'application de l'approche dans d'autres circonstances.

Forêts et changement climatique

Objectif : déterminer de quelle façon les tendances du changement climatique peuvent affecter la programmation de l'USAID dans le secteur forestier, et permettre au personnel de l'USAID et aux partenaires locaux d'acquiescer la compréhension et l'expertise technique nécessaires. Ces recherches permettront de concevoir et de réaliser des ateliers de formation sur des sujets identifiés dans l'analyse ci-dessus, et au personnel de l'USAID et aux partenaires locaux d'acquiescer la compréhension et l'expertise technique nécessaires.

Campagne de mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les tourbières et les terrains marécageux

Objectif : déterminer les meilleures pratiques d'estimation des stocks de carbone dans des biomes tropicaux en réduisant les incertitudes dans les facteurs d'émission. On

espère que ces recherches aboutiront à l'élaboration d'une base de données et de modèles d'estimation des stocks de carbone en dessus et en dessous du sol dans des tourbières et des écosystèmes de mangroves.

Alerte rouge

Objectif : ralentir les taux de déforestation dans les zones tropicales en contribuant au développement et à l'évaluation de mécanismes de marché et de mécanismes non adossés au marché, et des institutions nécessaires pour faire changer le comportement des actionnaires. On espère que ces recherches conduiront à soutenir les décideurs internationaux en leur fournissant les informations nécessaires à propos des allégations pertinentes et des facteurs externes qui façonnent ces institutions.

Recherches visant à soutenir la conception et la mise en œuvre, pour une plus grande efficacité d'un REDD

Objectif : favoriser la conception du schéma d'un régime climatique post-2012 international et de schémas REDD nationaux, efficaces, équitables, et avantageux pour les communautés concernées dans des pays en voie de développement. On espère que ces recherches conduiront à l'établissement de processus rentables à la base de scénarios REDD, à la surveillance de changements dans les stocks de carbone forestier, et à l'élaboration de stratégies internationales prenant en compte les barrières qui freinent l'adoption de schémas REDD.

Renforcement de la mise en œuvre d'un REDD

Objectif : ce projet a deux objectifs principaux. À court terme, il vise à améliorer la prise en compte du changement climatique à tous les niveaux de la société indonésienne. À long terme, il vise à prendre en charge la mise en œuvre d'activités de démonstration REDD à l'échelon international, activités basées sur des recherches et des informations scientifiques portant sur l'efficacité, l'efficience et l'équité. On espère que ces recherches conduiront à l'établissement de processus rentables à la base de scénarios REDD, à la surveillance de changements dans les stocks de carbone forestier, et au façonnement de politiques nationales et de stratégies internationales en faveur de schémas REDD rentables et de la protection des communautés économiquement marginalisées.

Contact:

Daniel Murdiyarso: d.murdiyarso@cgiar.org

Site Internet:

www.cifor.cgiar.org/carbofor/projects/globalredd/introduction.htm

FOREST LAW ENFORCEMENT GOVERNANCE AND TRADE (FLEGT / APPLICATION DE LA LOI, GOUVERNANCE ET COMMERCE DANS LE DOMAINE FORESTIER)

FERN

Le travail du FERN sur le REDD est la suite logique de son implication dans le développement et la mise en œuvre du Plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade) de l'UE, présenté en 2003. Ce Plan d'action définit une série de mesures visant à interdire l'abattage illégal par une amélioration de la gouvernance dans le domaine forestier, un renforcement de l'exercice des droits des populations locales, le développement d'un schéma de concession de licence qui assure que le bois a été produit légalement, et la création d'un système de supervision indépendante du processus de mise en œuvre. Au cours des cinq dernières années, le FERN a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires au Cameroun, au Congo, au Gabon, au Ghana, au Libéria, et en Malaisie, dans le but de créer une base de partenariat juridiquement saine en vue d'un accord UE-FLEGT avec ces pays.

Gouvernance et application de la loi

Les avis sont quasi unanimes sur le fait qu'une amélioration de la gouvernance des forêts - le 'G' dans l'acronyme FLEGT - accompagnée d'un renforcement de l'exercice des droits des populations locales, est un pré-requis en termes de protection de la forêt et d'une gestion durable de la forêt. La seconde étape concerne l'application de la loi - le 'LE' de FLEGT ; en l'absence de lois justes et équitables en vigueur, il est parfois impossible de faire appliquer la loi. Dans la plupart des cas, l'abattage illégal de bois ne découle pas simplement d'une mauvaise gouvernance et de systèmes corrompus ; il fait partie intégrante de systèmes économiques et politiques locaux et nationaux. Les revenus tirés de l'exploitation illégale des forêts permet donc à des partis politiques, à des politiques et à des pratiques de demeurer en l'état. Dans ces conditions, une simple application de la loi risque de durcir les conflits et de renforcer la pauvreté sans contribuer pour autant à une meilleure gestion de la forêt.

Pour que des accords de partenariat FLEGT portent leurs fruits, il est essentiel d'initier un dialogue politique avec des pays producteurs en insistant sur les réformes nécessaires dans le domaine forestier, une augmentation de la transparence, un renforcement de l'exercice des droits des populations locales à la terre et de leurs droits d'accès, ainsi qu'une diminution de la corruption. Le premier accord FLEGT signé entre l'UE et le gouvernement du Ghana en septembre de cette année, est à cet égard exemplaire : basé sur des procédures de consultation appropriées, il a posé les premiers jalons vers un renforcement des droits des communautés et la préservation de la biodiversité.

Ces leçons s'appliquent autant au REDD qu'au principe FLEGT. Les schémas REDD s'appuient sur des processus de consultation de type FLEGT, ils soutiennent les réformes de gouvernance, ils renforcent les droits des populations forestières, et ils garantissent aux communautés locales de percevoir les bénéfices liés au rôle qu'ils jouent dans la protection de la forêt. C'est en s'appuyant sur des processus de consultation de type FLEGT dans des pays où ils existent, et en reproduisant ce type de processus dans les pays où ils n'existent pas encore que des initiatives REDD pourront contribuer efficacement à la préservation et à une meilleure gestion de la forêt. Citons, au nombre des projets actuels :

- La mise en pratique de leçons tirées du programme FLEGT dans la conception de programmes REDD, à l'échelon national et au niveau international, avec divers partenaires dans divers pays ;
- Le renforcement de réseaux d'O.N.G. locaux et régionaux afin qu'ils puissent prendre une part active aux négociations sur les accords concernant la forêt et le climat ;
- La recherche d'un cas d'exercice des droits des communautés locales dans des pays qui peuvent s'engager dans un programme REDD de façon à clarifier les droits de propriété sur le sol, la forêt et le carbone.

Le FERN a également produit une série de fiches de synthèse sur le REDD ayant pour thème:

- Une vue d'ensemble des propositions REDD et de leur impact sur les droits des populations locales ;
- Une comparaison des mécanismes de financement d'un REDD ;
- Les procédures de consultation efficaces pour le REDD ;
- Le développement et la mise en œuvre de plans REDD par la banque mondiale.

La première de ces fiches est déjà disponible sur notre site Internet.

Contact:

Saskia Ozinga: saskia@fern.org

Site Internet:

www.fern.org, www.loggingoff.info



TEEB: L'ECONOMIE DES ECOSYSTEMES ET DE LA BIODIVERSITE

Ministère fédéral allemand pour l'environnement et la commission européenne

La nature procure à l'homme toute une série de biens - comme de la nourriture, des fibres, de l'eau pure, une terre saine, la capture de carbone, et bien d'autres encore. Notre bien-être dépend intégralement du flux continu de ces services d'écosystème (SE) mais comme il s'agit là principalement de biens publics sans marchés ni prix, notre orientation économique actuelle n'en fait que peu de cas. Par voie de conséquence, la biodiversité se trouve menacée, nos écosystèmes ne cessent de se dégrader, et nous commençons à notre tour à en subir les conséquences.

En s'inspirant d'idées développées dans le Millennium Ecosystem Assessment, The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB) vise à promouvoir une meilleure compréhension de la réelle valeur économique des SE et à proposer des outils économiques qui prennent réellement en compte cette valeur. Les résultats de ce travail visent à contribuer à des politiques de protection plus efficaces de la biodiversité propres à atteindre les objectifs de la Convention on Biological Diversity (Convention sur la diversité biologique).

Le TEEB comprend deux phases : la Phase I démontre l'importance prépondérante des écosystèmes et de la biodiversité, et présente les menaces qui pèseront sur le bien-être de l'homme si aucune action n'est prise d'inverser la tendance actuelle à la détérioration et à la perte ; la Phase II, quant à elle, développe cette idée plus avant et montre de quelle façon utiliser les connaissances qui sont les nôtres afin d'élaborer des outils et des politiques appropriés.

PHASE I

Les résultats concernant le coût de l'inaction suggèrent que, suivant un scénario « business as usual », d'ici 2050, nous serons confrontés à de sérieuses conséquences :

- 11 % des zones naturelles présentes en 2000 pourraient avoir disparu, en raison principalement de la conversion des terres à des fins agricoles, de l'extension des infrastructures, et du changement climatique ;
- 40 % environ des terres actuellement utilisées pour des formes d'agriculture à faible impact pourraient être convertis en un usage agricole intensif avec des pertes complémentaires en termes de biodiversité ;
- 60 % des récifs coralliens pourraient avoir disparu d'ici 2030 à cause de la pêche, de la pollution, de maladies, de l'invasion d'espèces étrangères et du lessivage des coraux du au changement climatique.

Le système TEEB a pour principe ultime de fournir aux stratégies politiques les outils indispensables pour intégrer la réelle valeur des SE dans leurs décisions. Le développement et l'application de méthodologies appropriées impliquent des choix éthiques entre la génération actuelle et les générations futures, ainsi qu'entre les peuples qui vivent en différents endroits de la Terre et en sont à des stades de développement différents. Il est impossible d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement si l'on ne prend pas en compte ces aspects. Certaines politiques prometteuses sont déjà à l'essai, et donnent déjà de bons résultats dans certains pays. Bien que nous provenant de secteurs différents, certains exemples véhiculent néanmoins des messages communs concernant le développement de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité. Il nous incombe de :

- Repenser les subventions d'aujourd'hui pour refléter les priorités de demain ;
- Récompenser des SE actuellement non reconnus et veiller à la prise en compte du coût de la détérioration d'un écosystème en créant de nouveaux marchés et en promouvant des instruments politiques adaptés ;
- Partager les bénéfices de la préservation ;
- Mesurer les coûts et les avantages des SE.

PHASE II

L'approche économique envisagée dans la Phase II sera spécifique d'un point de vue géographique, et sera basée sur la connaissance du fonctionnement des écosystèmes et de la manière dont ils fournissent des services. La Phase II analysera également de quelle façon des écosystèmes et les services qui leur sont associés peuvent répondre à des actions politiques particulières. Il sera en outre essentiel de traiter des questions d'éthique et d'équité, ainsi que des risques et des incertitudes inhérents aux processus naturels et au comportement humain.

Il conviendra principalement de développer un critère d'appréciation économique plus efficace que le GDP pour évaluer les performances d'une économie. Les systèmes comptables des pays doivent être plus inclusifs afin de mesurer les avantages significatifs apportés par les écosystèmes et la biodiversité au bien-être de l'homme. En tenant finalement compte de ces avantages, ces systèmes aideront les stratégies politiques à adopter les mesures correctes et à élaborer des mécanismes de financement appropriés en vue de la préservation.

Site Internet:

ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/index_en.htm

MODELISATION D'UN SCENARIO DE BASE REDD UTILISANT UNE NOUVELLE CLASSIFICATION DES CIRCONSTANCES NATIONALES

The Nature Conservancy, TerraCarbon

L'analyse faite par The Nature Conservancy et TerraCarbon compare la quantité de crédits générés par les différents niveaux de référence spécifiés dans sept des actuelles propositions pour le REDD (EDF, Brésil, JRC, Corridor Approach, WHRC, CSERGE, et TCG). L'objectif visé consiste à réaliser une première estimation de la quantité de crédits que l'on peut s'attendre à voir générés à partir de différents scénarios de base, en fonction des circonstances nationales d'un pays, en utilisant des données réelles sur les émissions de carbone forestier.

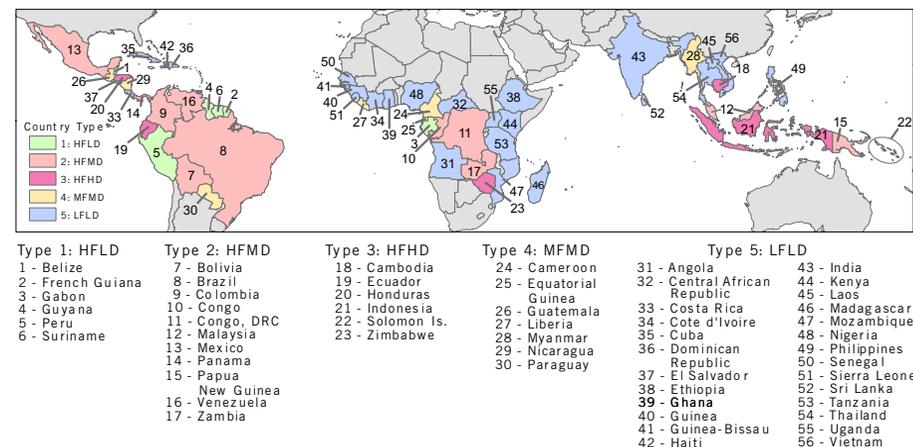
Il faut pour cela un peu de recul : dans un scénario hypothétique, un accord REDD a été mis au point en l'an 2000. Dans ces conditions, comme la FAO-FRA a diffusé un rapport concernant la génération d'émissions entre 2000 et 2005, le scénario « business as usual » actuel est connu. On suppose également que les pays tropicaux poursuivent régulièrement sur leur lancée au cours des 5 premières années de la période de référence du mécanisme REDD, réduisant leurs émissions de 10 % en dessous du seuil d'émissions « business as usual » connu.

Les crédits générés par chaque proposition sont déterminés par la différence entre les émissions inférieures au seuil de 10 % du scénario REDD, et les « émissions de base négociées » déterminées par les règles présentées dans chaque proposition (référencement des émissions de carbone forestier historiques - données FAO de 1990 à 2000). The Nature Conservancy remercie les auteurs de propositions individuelles des données qu'ils voudront bien lui fournir afin d'améliorer

Nom	Description	Couvert forestier	Niveau annuel de destruction de la forêt	Emplacement principal
HFLD	Couvert forestier extrêmement important, faible niveau de déforestation	85 - 100%	0 - 0,1%	Amérique latine
HFMD	Couvert forestier important, niveau de déforestation moyen	50 - 85%	0,04 - 0,8%	Amérique latine
HFHD	Couvert forestier important, niveau de déforestation élevé	50 - 95%	0,8 - 1,5%	Asie du Sud-est
MFMD	Couvert forestier moyennement important, niveau de déforestation moyen	35 - 50%	0,3 - 0,8%	Divers endroits
LFLD	Couvert forestier faible, faible niveau de déforestation	1 - 35%	0 - 0,3%	Afrique

Tableau 2. Caractéristiques de types de pays

Figure 11. Répartition géographique des pays classés par types de pays



l'interprétation des règles et dresser des suppositions raisonnables quant aux résultats négociés associés à certaines propositions.

Afin de comprendre comment des résultats peuvent dépendre de circonstances nationales, cinq types de pays REDD ont été identifiés suivant une analyse statistique multivariée de données relatives à des niveaux historiques de déforestation et au pourcentage de forêt restante dans 56 pays tropicaux (voir le tableau 2). Ces pays sont représentés par zones géographiques sur la figure 11.

D'autres analyses prendront également en compte des variables économiques, de gouvernance, et démographiques, afin de mieux comprendre les circonstances nationales et les facteurs de déforestation pour les cinq types de pays inclus dans le REDD.

Contact:

Bronson Griscom (TNC): bgriscom@tnc.org

Autres auteurs:

David Shoch (TerraCarbon)

Bill Stanley (TNC)

Rane Cortez (TNC)

Site Internet:

www.nature.org/climatechange www.terracarbon.com

VOIES DE TRANSITION : FRANCHIR LES BARRIÈRES, POUR PASSER DE “L'IMMÉDIATEMENT POSSIBLE” AU “FINALEMENT NÉCESSAIRE”

Terrestrial Carbon Group

La tâche que s'est fixée le Terrestrial Carbon Group pour 2009 s'appuie sur la proposition que nous avons publiée en juillet 2008, intitulée : 'Comment inclure le carbone terrestre des pays en développement dans la solution globale au changement climatique', et vise à démontrer l'importance de s'accorder sur le périmètre approprié (en commençant par les forêts et en intégrant la totalité du carbone terrestre sur la durée), et sur les niveaux d'émissions de référence (une vision réaliste et crédible de l'avenir). Le TCG a élaboré des voies de transition détaillées pour franchir les barrières techniques, financières et politiques dans ces contextes, pour passer de l'“immédiatement possible” au “finalement nécessaire” durant la période 2010-2050.

Ces voies de transition sont étayées par des documents techniques qui seront publiés d'ici fin 2009, à savoir :

- Niveaux d'émissions de référence : Guide pratique de définition de niveaux d'émissions de référence réalistes et crédibles (compatibles à l'échelon national et infranational / ainsi qu'à l'échelon du projet), contenant une description des données nécessaires basée sur une revue des méthodologies existantes.
- Périmètre : Évaluation du statut des questions scientifiques et méthodologiques liées aux divers aspects du carbone terrestre (ou “AFOLU”), et programme de travail pluriannuel préconisé afin de combler les écarts dans le domaine de l'agriculture et d'autres usages du sol, en particulier.
- MARV: Document décrivant les options associées à la surveillance, à l'évaluation et au reporting des besoins, des coûts et des performances de scénarios REDD et AFOLU.
- Institutions et régulation : Revue globale des approches institutionnelles et régulatrices mises en place par les pays en voie de développement et les pays développés quant à l'utilisation des sols dans le contexte du changement climatique ; leçons tirées par d'autres pays ; document décrivant les options possibles détaillant les choix politiques nécessaires et leurs implications, ainsi que les éléments d'assemblage régulateurs pour la mise en œuvre à l'échelon national et infranational.

Le TCG continue en outre de travailler avec les partenaires-clé à une mise en œuvre à l'échelon national, avec analyse de la disponibilité de l'offre (autrement dit la capacité à entreprendre et à poursuivre des activités qui génèrent des crédits carbone ou qui attirent d'autres incitations) et la disponibilité de la demande (en s'assurant qu'il existe des acheteurs pour les crédits ou des fournisseurs pour les incitations). Ceci favorise et à la fois renseigne sur le travail technique et politique, et sur les voies de transition.

Contact:

Ralph Ashton (TCG): ralph.ashton@terrestrialcarbon.org

Site Internet :

www.terrestrialcarbon.org

PHASES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME REDD NATIONAL

WWF

Le WWF est favorable à un cadre de travail REDD efficace et réaliste défini dans un accord post-2012 convenu dans le cadre de l'UNFCCC. Des réductions substantielles des émissions liées à la déforestation sont essentielles pour limiter l'augmentation de la température moyenne globale à moins de 2° C au-dessus des niveaux préindustriels. Un mécanisme REDD bien conçu doit également procurer d'importants avantages en termes de protection de la biodiversité et de conservation des moyens de subsistance des nombreuses populations autochtones et autres communautés tributaires de la forêt. La majorité des observateurs reconnaît que la meilleure façon de parvenir à réduire et, à terme, de stopper définitivement les émissions liées à la déforestation, consiste à mettre sur pied des programmes nationaux qui s'attaquent au problème de la déforestation d'une manière globale, en éliminant les facteurs-clés de la déforestation à l'échelon national et local, et en soutenant le développement des capacités institutionnelles et techniques des pays en voie de développement. Le WWF est persuadé qu'une approche progressive d'un mécanisme REDD peut permettre à des pays en voie de développement de renforcer leurs capacités et de réaliser des réductions d'émissions durables, mesurables, reportables et vérifiables.

En s'appuyant sur des travaux réalisés par d'autres organisations et d'autres parties - le rapport d'évaluation des options commandé par le gouvernement norvégien, par exemple -, et des propositions faites par les parties - et notamment la Coalition des nations abritant des forêts ombrophiles - le WWF s'efforce d'identifier des critères et des seuils pour une approche phasée propice à créer un processus progressif de développement de programmes REDD nationaux. Ce qui suit est un résumé préliminaire des éléments-clés d'une approche phasée et des seuils qui peuvent être retenus pour un développement par étapes efficace d'un programme REDD. Le WWF invite les lecteurs à donner leur avis sur les éléments et les seuils proposés pour une approche phasée, qui constitue seulement un aspect du travail plus étendu qu'il mène sur le REDD.

Seuils proposés dans le cadre d'une approche phasée de développement d'un programme REDD national

PHASE 1: PLANIFICATION

Évaluation, planification, consultation des parties prenantes, et développement des capacités institutionnelles, nécessaires à l'élaboration d'un programme REDD national. Au terme de la phase 1, les exigences suivantes devront être satisfaites: 1) Procédure parfaitement élaborée et aménagement institutionnel permettant aux

parties prenantes de s'engager sur un plan de participation crédible et contrôlable; 2) Identification de l'autorité REDD à l'échelon gouvernemental d'un pays; 3) Fonctionnalité MRV de base et plan permettant d'acquérir les aptitudes nécessaires pour satisfaire à l'ensemble des exigences de reporting; 4) Approbation d'un programme REDD national comprenant une évaluation des facteurs de déforestation dans le pays, et une première coupure au niveau de la ligne de base nationale.

PHASE 2: PRÉPARATION

Développement, mise en œuvre initiale, et contrôle des politiques et des mesures conformément au programme REDD national. Au terme de la phase 2, le cadre de travail du programme REDD national devra être défini via: 1) Une fonctionnalité MRV globale; 2) Un engagement authentique des parties prenantes via un processus participatif transparent et documenté qui reflète le consentement informé des communautés tributaires de la forêt; 3) Une évaluation des éléments du cadre de travail (MRV, engagement, amélioration des capacités) par le biais d'activités pilote à l'échelon infranational et national; 4) Une approbation du cadre de travail et de la préparation institutionnelle comprenant une ligne de base nationale définie par l'organisme international approprié désigné par la Convention.

Agrément global et cadre de travail global : en plus du développement sur site d'un programme REDD national, la capacité à mettre ce programme intégralement en œuvre dépend de l'adoption d'un cadre de travail global par l'UNFCCC.

PHASE 3: EXÉCUTION

Mise en œuvre grandeur nature des mesures de réductions d'émissions dans le cadre du programme REDD national. Suite au développement réalisé durant les phases 1 et 2, au terme de la phase 3, les pays devront avoir mis en place: 1) Une autorité REDD nationale entièrement opérationnelle, ainsi que d'autres organismes nationaux destinés à vérifier la réalité des réductions d'émissions; 2) Une fonctionnalité MRV entièrement opérationnelle, fonctionnant sur la base d'évaluations de la déforestation et de la dégradation de la forêt conduites à des intervalles suffisants pour satisfaire aux normes internationales. Les résultats de ces évaluations devront être vérifiés de manière totalement indépendante et être d'une totale transparence; 3) Une aptitude de résolution des différends et des conflits entièrement opérationnelle, propre à assurer un traitement juste et équitable et un partage des revenus avec des communautés indigènes ou des communautés tributaires de la forêt.

Contact:

Emily Brickell: ebrickell@wwf.org.uk

Site Internet:

www.wwf.org.uk

PINC : INVESTISSEMENT PROACTIF DANS LE CAPITAL NATUREL

Global Canopy Programme (Programme mondial pour la canopée)

Le PINC est un cadre de financement proposé par le Global Canopy Programme et d'autres participants au réseau Forest Now, un réseau qui s'intéresse principalement aux importantes surfaces de forêt tropicale encore debout, qui ne sont pas immédiatement menacées par la déforestation et auxquelles le REDD peut éventuellement apporter quelque chose. Le mécanisme suggéré consiste à récompenser par des incitations économiques la fonction de « services rendus au Monde » de ces larges surfaces de forêt encore intacte, qui fournissent des services d'écosystème propres à assurer la survie tant alimentaire qu'énergétique des populations locales et de la Terre dans son ensemble. A cet égard, le PINC n'a pas directement trait aux réductions d'émissions de carbone mais il cherche plutôt à trouver des financements ou des investissements directs sur une base « à l'hectare » de ces forêts tropicales qui emmagasinent du carbone, génèrent des pluies, modèrent les conditions climatiques et protègent la biodiversité.

Les services procurés par les écosystèmes naturels faisant désormais l'objet d'une reconnaissance de plus en plus large, la popularité des Payments for Ecosystem Services (PES / Paiements pour services environnementaux) - considérés comme une méthode de financement de la préservation et du développement durable - ne cesse de croître.

Au-delà du stockage du carbone, les forêts tropicales procurent une multiplicité de services d'écosystème qui ne sont actuellement pas valorisés par les marchés mondiaux. Le fait de combiner des crédits carbone à d'autres paiements pour services environnementaux ne permet pas de réaliser la valeur potentielle totale future de ces services. Dans le cadre du REDD, les forêts qui émettent du dioxyde de carbone sont susceptibles d'attirer des paiements plus élevés que celles qui n'en émettent pas.

Le PINC s'efforce de résoudre ces inconvénients et suggère que des paiements puissent être générés à partir de fonds bénévoles ou de capitaux patients attirés par le nouveau marché émergent, sous forme d'« obligations adossées à la forêt » ou de « certificats d'échange de services d'écosystème », afin de valoriser les services inestimables rendus par les forêts encore intactes. A mesure que la déforestation diminuera, les paiements REDD pourront se transformer en financement PINC ; ces investissements pouvant aussi s'appliquer à la biodiversité à l'extérieur des forêts.

Contact :
m.trivedi@globalcanopy.org

ELIASCH REVIEW : « CLIMATE CHANGE : FINANCING GLOBAL FORESTS »

United Kingdom Office of Climate Change

La Eliasch Review est un rapport indépendant commandé par le premier ministre britannique Gordon Brown, et produit par Johan Eliasch, représentant spécial chargé du secteur de la déforestation. Ce rapport fournit une analyse complète des mécanismes et des financements requis afin de réaliser une gestion durable des forêts et réduire les émissions liées à la déforestation. Ce rapport stipule que :

- La communauté internationale devra s'efforcer de soutenir les nations forestières afin de les aider à réduire de moitié la déforestation d'ici 2020, et rendre le secteur mondial de la forêt « carboneutre » d'ici 2030 - les émissions liées à la destruction de la forêt étant compensées par la mise en croissance de nouveaux espaces forestiers.
- La réduction des émissions liées à la déforestation devra impérativement figurer dans tout accord sur le climat global post-2012 dont il sera convenu à Copenhague.
- Les gouvernements nationaux devront développer leur propre stratégie de lutte contre la déforestation dans les nations forestières, sur la base de scénarios de référence, de cibles, de gouvernance effective et de distribution de fonds.
- À long terme, le secteur forestier devra être inclus dans les bourses du carbone mondiales.
- Sur le moyen à court terme, et afin de répondre à l'évolution des bourses du carbone, des financements provenant des secteurs public et privé seront indispensables.
- Il incombera à la communauté internationale d'apporter son soutien au renforcement de capacités, partout où cela sera nécessaire. Une estimation du coût total du renforcement des capacités fait état de 4 milliards de dollars sur 5 ans pour 40 nations forestières.

Site Internet:
www.occ.gov.uk

**ET MAINTENANT,
QUE FAIT-ON ?**

LES DEFIS A RELEVER

Katia Karousakis, OECD

Beaucoup de progrès ont été faits depuis la COP 11, lorsque la Papouasie-Nouvelle-Guinée a proposé pour la première fois d'intégrer le REDD sous l'égide de l'UNFCCC. Pour s'en rendre compte, il suffit de constater la coalescence générale qui s'est établie entre les propositions soumises par le REDD au fil du temps, le nombre sans cesse croissant d'activités de démonstration REDD, et le volume de financement à la hausse qui est mobilisé afin de soutenir le renforcement des capacités ou la « préparation » au REDD.

La mise en œuvre du REDD présente encore cependant un certain nombre de défis à relever si l'on veut qu'un mécanisme REDD (qu'il soit basé sur des fonds ou sur le marché) conduise à une réduction significative des émissions tant du point de vue économique que du point de vue environnemental. Ces défis ont été identifiés et mis en évidence ; il s'agit de : Effectuer une supervision, des comptes-rendus et des vérifications à des fins d'inventaire national; renforcer les capacités et créer des environnements propices à la prise de décisions politiques - comme, par exemple, un renforcement de l'exercice des droits des populations locales à la terre; minimiser les incitations perverses.

Une qualité indiscutable des inventaires nationaux de gaz à effet de serre constitue la clé de voûte du système de lutte contre le changement climatique et permet de superviser les progrès réalisés à l'échelon national par rapport aux obligations énoncées à l'échelle de la planète. Il est donc essentiel de disposer de données absolument exactes concernant l'utilisation des sols, les changements enregistrés à ce niveau et au niveau du secteur forestier, qui soient pertinentes et comparables entre pays en voie de développement, en particulier si un mécanisme REDD doit être intégré dans la Bourse internationale du carbone. Il s'agira de s'appuyer pour commencer sur des données historiques relatives à la déforestation et de poursuivre par des données relatives à des émissions ou à des changements dans les stocks de carbone. Les données historiques servent à établir des scénarios de base par rapport auxquels il est possible d'évaluer les performances. Il est donc fondamental que des données de ce type soient officiellement mises à disposition, et ce le plus rapidement possible.

Le renforcement de capacités est essentiel pour la mise en œuvre d'un mécanisme REDD efficace dans des pays en voie de développement comme dans des pays moins développés. Systèmes de supervision, développement institutionnel, assistance technique, programmes de formation, et programmes éducatifs en feront partie.

Pour que des réductions d'émissions soient effectives, il est important de rappeler que les causes de la déforestation et de la dégradation de la forêt sont liées à un grand nombre de facteurs multiples et variés. Que l'absence actuelle d'incitations propres à capturer et à échanger les services de carbone forestier publics rendus à l'échelon mondial par les forêts n'en est qu'un exemple. Que, pour citer d'autres facteurs de déforestation, on pourrait parler de l'absence de systèmes sûrs et clairement définis d'exercice des droits des populations locales à la terre et de leurs droits d'accès, du manque de ressources nécessaires pour faire effectivement appliquer la loi, de l'insuffisance de subventions tant énergétiques qu'agricoles. Bien que les fonds publics puissent et doivent être mobilisés et employés afin de soutenir le renforcement de capacités dans les pays en voie de développement, la recommandation édictée en 2006 par le Conseil de l'OCDE sur les bonnes pratiques adaptées à la gestion des fonds publics investis dans l'environnement stipule que « les fonds publics ne peuvent et ne doivent pas se substituer à des politiques environnementales carencées ». Des efforts concertés doivent donc également être accomplis par les gouvernements de pays en voie de développement afin d'apporter une réponse à ces questions. D'une façon similaire, à l'échelon de la planète, les gouvernements doivent intervenir a contrario sur les politiques qui s'avèrent avoir des implications néfastes sur le secteur forestier - comme, par exemple, les biocarburants, et certaines politiques agricoles et énergétiques, pour n'en citer que quelques-unes.

Bien qu'un certain nombre de questions liées au REDD reste encore en suspend (comme sa portée, le risque de fuites et sa pérennité, par exemple), il doit être possible d'intégrer des critères appropriés dans le modèle de mécanisme créé afin d'apporter les réponses nécessaires (à propos, par exemple, des scénarios de base à l'échelon national, et des réserves en termes de protection). Il est toutefois essentiel que les éléments de base de l'assemblage d'un mécanisme REDD efficace soient mis en place. Ces éléments d'assemblage sont identiques quel que soit le système sur lequel repose le REDD (fonds ou marché), et leurs buts et leurs objectifs doivent être parfaitement clairs : critères d'éligibilité (et priorisation dans le cas de fonds) ; sources de financement suffisantes et durables ; et supervision et évaluation des performances sur une période de temps^d.

Enfin, pour terminer, afin de répondre, sur la durée, aux changements des circonstances nationales au sein de pays en voie de développement, tout nouveau mécanisme REDD devra faire preuve de flexibilité et d'évolutivité. Afin d'atteindre le but ultime de la Convention, les actions sur le REDD viseront à se rapprocher de la « vision partagée » à long terme d'une limitation impérative du changement climatique ; et à parvenir à une stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui permette de prévenir le danger d'une interférence anthropogène avec le système climatique.

EN ROUTE VERS COPENHAGUE

LES PRINCIPAUX JALONS POLITIQUES

Décembre 05

La Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Costa Rica soumettent à discussion la toute première proposition visant à « promouvoir l'action en vue d'une réduction des émissions liées à la déforestation ». Cette proposition constitue les prémices de ce qui deviendra par la suite le REDD.

Octobre 06

La Stern Review attire l'attention du monde entier sur les impacts financiers du changement climatique et sur l'importance d'inverser la courbe de la déforestation.

Octobre 07

La banque mondiale lance le programme Forest Carbon Partnership Facility (FCPF).

Décembre 07

La feuille de route de Bali accorde à la communauté mondiale 2 ans pour négocier un REDD sous sa forme finale..

Mai 08

La chancelière allemande, Angela Merkel, s'engage à ce que 500 millions d'euros par an soient trouvés grâce à la mise aux enchères de permis d'émissions dans le but de protéger les forêts tropicales et la biodiversité.

Juin 08

Création du Congo Basin Forest Fund afin de lutter contre la déforestation en Afrique centrale. Le premier ministre britannique, Gordon Brown, et le premier ministre norvégien, Jens Stoltenberg, s'engagent à attribuer conjointement la somme de 108 millions de livres sterling.

Août 08

Le président du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva, lance le fond international « Forest Fund » afin de lever 21 milliards de dollars d'ici 2021. La Norvège entend attribuer un milliard d'euros au fonds d'ici 2015.

Octobre 08

The Forests Dialogue énonce des grandes lignes visant à inclure les forêts dans les négociations sur le changement climatique lors du congrès mondial de la nature de l'IUCN, à Barcelone.

Octobre 08

La Eliasch Review en vient à la conclusion que des mécanismes basés sur le marché sont essentiels pour parvenir aux niveaux de financement nécessaires afin de stopper la déforestation.

Décembre 08

UNFCCC, COP 14, Poznan : les observateurs voient les négociations sur le REDD régresser rapidement sur la distance.

Mars 08

Réunion UNFCCC (AWG-LCA et AWG-KP), Bonn: avancées sur les questions politiques relatives au REDD; les parties se rencontrent dans des groupes de discussions portant sur la limitation et le mécanisme de financement associé.

ETAPES CLES PREVUES D'ICI 2012/2013

Juin 09

UNFCCC, SBSTA 30, Bonn: des experts techniques doivent commencer à finaliser une architecture REDD.

Août 09

UNFCCC, AWG-LCA et AWG-KP, Bonn: consultations intersession informelles pour approfondir la discussion sur le REDD.

Septembre 09

UNFCCC, AWG-LCA et AWG-KP, Bangkok: neuvième session AWG-KP et septième session AWG-LCA.

Novembre 2009

UNFCCC, AWG-LCA et AWG-KP, événements TBD: résumé de la neuvième session AWG-KP, et résumé de la septième session AWG-LCA

Décembre 09

COP 15 de l'UNFCCC à Copenhague : le cadre de travail d'un projet mondial sur le climat incluant les forêts doit être finalisé, sa ratification devant intervenir d'ici 2012.

Décembre 2012

Le protocole de Kyoto II est ratifié, et le REDD commence à être financé dans le cadre du nouveau projet de la communauté internationale sur le changement climatique.



UN Bali 2007

UN Poznan 2008

UN Copenhague 2009

POUR TOUT COMPLEMENT D'INFORMATIONS

www.ForestsNow.org

Ce site Internet est consacré aux forêts et au changement climatique, et il compte les jours qui nous séparent de la réunion cruciale sur le climat qui se tiendra sous l'égide des Nations unies à Copenhague en décembre 2009. Il met à la disposition de la communauté mondiale une mine de renseignements pour des actions de protection efficaces des forêts tropicales. Il vise principalement à proposer des outils capables de faciliter la communication et la collaboration entre les membres de cette communauté.

Au cœur du site : un calendrier politique : en haut de chaque page, une frise chronologique indique les étapes principales qui nous séparent de la COP de Copenhague, tandis que des vues sur un an, un mois, et une semaine, fournissent toutes les informations nécessaires à propos des manifestations marquantes qui vont se tenir un peu partout dans le monde. Chaque événement s'accompagne d'informations pratiques, et il est également possible de partager ses propres événements avec la communauté et de demander à des collègues de mener des actions spécifiques.



ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

1. FAO. *Forest Resources Assessment*. Rome: FAO. 2006.
2. BONAN, G. B. Forests and Climate Change: Forcings, Feedbacks, and the Climate Benefits of Forests. *Science*, 2008, vol. 320, no. 5882. pp. 1444.
3. IPCC. *IPCC Fourth Assessment Report: Climate Change 2007*. Geneva, Switzerland: IPCC. 2007.
4. The World Bank. *Sustaining Forests: A Development Strategy*. , 2004.
5. STERN, N. *Stern Review: The Economics of Climate Change*. Cambridge, UK: Cambridge University Press. 2006.
6. SCHOLZ, I. and SCHMIDT, L. *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries: Meeting the Main Challenges Ahead*. Deutsches Institut für Entwicklungspolitik. 2008.
7. UNFCCC. *Report of the Conference of the Parties on its Thirteenth Session, Held in Bali from 3 to 15 December 2007*. 3 to 15 December 2007, 2008.
8. PESKETT, Leo, et al. *Making REDD Work for the Poor*. ODI. 2008.
9. STERN, Nicholas. *Key Elements of a Global Deal on Climate Change*. London School of Economics and Political Science. 2008.
10. BETTS, R. et al. *Forests and Emissions*. Exeter: Met Office Hadley Centre. 2008.
11. BOUCHER, D. MOVIUS, D. and DAVIDSON, C. *Filling the REDD Basket: Complementary Financing Approaches*. Washington, DC: Union of Concerned Scientists. 2008.
12. da Fonseca, Gustavo A. B., et al. No Forest Left Behind. *PLoS Biology*, vol. 5, no. 8. pp. 1645.
13. UNFCCC. *Glossary of CDM Terms*. EB41. 2008.
14. IPCC. *IPCC Special Report: Land use, Land-use Change, and Forestry*. IPCC. 2000.
15. KAROUSAKIS, K. and COFFEE-MORLOT, J. *Financing Mechanisms to Reduce Emissions from Deforestation: Issues in Design and Implementation*. Paris Cedex 16, France: OECD. Jan 2007.
16. KARSENTY, A., et al. *Summary of the Proceedings of the International Workshop "The International Regime, Avoided Deforestation and the Evolution of Public and Private Policies Towards Forests in Developing Countries"*. *International Forestry Review*, 2008, vol. 10, no. 3. pp. 424.
17. ONF International. *Reducing emissions from deforestation and forest degradation (REDD) Analysis of 7 outstanding issues for the inclusion of tropical forests in the international climate governance*. 2008.
18. CREED, A. *Analysis of REDD proposals*. 2008

GLOSSAIRE TERMINOLOGIQUE

Additionnalité

Un programme d'activité (PA) est additionnel si l'on peut démontrer que, en l'absence du MDP : (i) la mesure volontaire proposée ne peut pas être mise en œuvre ; ou (ii) la politique / réglementation obligatoire ne peut pas être systématiquement appliquée, et que la non-conformité à ces exigences est largement répandue dans le pays / la région ; ou (iii) que le PA est susceptible de conduire à un niveau d'application supérieur de la politique / réglementation obligatoire existante. C'est tout ceci qui démontre l'additionnalité du PA d'un point de vue général¹².

Boisement

On appelle « Boisement » la transformation en étendues forestières, directement du fait de l'homme, de terres qui n'ont pas été boisées pendant une période d'au moins 50 ans, par plantation, semis, et / ou par la promotion de sources de semis naturelles, là encore directement du fait de l'homme¹².

Pool de carbone

Système doté de la capacité d'accumuler ou de libérer du carbone. Exemples de pools de carbone : biomasse forestière, produits forestiers, sols, et atmosphère. Les unités sont exprimées en masse (t C, par exemple)¹³.

Stock de carbone

La quantité totale de carbone contenue à l'intérieur d'un pool à un moment spécifié¹³.

Déforestation

Selon la définition qu'en donnent les accords de Marrakech, la déforestation est la transformation de terres forestières en étendues non forestières, directement du fait de l'homme. Une forêt est définie comme une surface de terre de 0,05 à 1 hectare minimum, ayant un couvert vertical au sol (ou une densité relative équivalente) de plus de 10 à 30 %, avec des arbres pouvant atteindre une hauteur minimale de 2 à 5 mètres in situ, à maturité. De nos jours, cette définition peut varier d'un pays à l'autre, dans la mesure où le protocole de Kyoto permet aux pays de spécifier une définition précise à l'intérieur de ces paramètres, utilisable pour la prise en compte des émissions à l'échelon national.

A contrario, dans la définition qu'en donne la FAO, le terme déforestation désigne « la transformation d'une forêt en une autre utilisation des sols, ou bien la diminution à long terme du couvert forestier (canopée) en dessous du seuil minimum de 10 % ».¹⁴

Dégradation

L'adoption d'une définition du terme « dégradation » n'a pas encore abouti. On appelle néanmoins « dégradation de la forêt » l'épuisement de la forêt jusqu'à son couvert vertical au sol, à un niveau dépassant les 10 %. Toutefois, mis à part cet énoncé d'ordre général, l'IPCC / GIEC n'a pas encore fourni de définition spécifique¹⁴.

Fongible

Qui est d'une nature telle qu'une partie ou une quantité peut être remplacée par une autre partie

ou une autre quantité égale afin de satisfaire une obligation. Le pétrole, le blé et le bois sont des produits fongibles. Dans cet ouvrage, il est question de la fongibilité d'une tonne d'équivalent de dioxyde de carbone (CO_{2e}).

Air chaud

On utilise souvent le terme « Air chaud » pour faire référence à des réductions d'émissions qui ne sont pas additionnelles¹⁵.

Fuites

On appelle « Fuites » le changement net d'émissions anthropogènes par des sources de gaz à effet de serre (GES) qui se produit à l'extérieur des limites d'un projet, et qui est mesurable et attribuable à l'activité d'un projet MDP¹².

Pérennité

La longévité d'un pool de carbone et la stabilité de ses stocks, eu égard à la gestion et à l'environnement perturbé qui est le leur¹³.

Reboisement de reconstitution

On appelle « Reboisement de reconstitution » la transformation en étendues forestières, directement du fait de l'homme, de terres non boisées, par plantation, semis, et / ou par la promotion de sources de semis naturelles, là encore directement du fait de l'homme, sur des terres qui étaient boisées et avaient été transformées en étendues non forestières. Pendant la première période d'engagement, les activités de reboisement de reconstitution se limiteront à un reboisement de reconstitution sur des terres qui n'étaient pas boisées au 31 décembre 1989¹².

Séquestration (stockage)

Le processus qui consiste à augmenter la teneur en carbone d'un pool de carbone autre que l'atmosphère¹³.

Piège

Tout processus ou mécanisme qui élimine, de l'atmosphère, un gaz à effet de serre, un aérosol, ou un précurseur d'un gaz à effet de serre. Un pool donné (réservoir) peut être un piège pour du carbone atmosphérique si, au cours d'un intervalle de temps donné, il y pénètre plus de carbone qu'il ne s'en échappe¹³.

Source

L'inverse d'un piège : Un pool de carbone (réservoir) peut être une source de carbone pour l'atmosphère s'il y pénètre moins de carbone qu'il ne s'en échappe¹³.

ACRONYMES

AFOLU	Agriculture, foresterie et autres usages du sol
ADP	Aide publique au développement
COP	Conférence des Parties
FAD	Facteur d'ajustement de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility
FLEGT	Application de la loi, gouvernance et commerce dans le domaine forestier
GES	Gaz à effet de serre
GOFC-GOLD	Effort international qui travaille à fournir des observations spatiales continues et in situ des forêts et de toute couverture des sols
HFLD	Couvert forestier extrêmement important, faible niveau de déforestation
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
IPCC / GIEC	Inter Governmental Panel on Climate Change (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)
IPES / PISE	International Payments for Ecosystem Services (Paiements internationaux pour les services d'écosystème)
LULUCF	Usages du sol, autres usages du sol, et foresterie)
MDP	Mécanisme de développement propre
MRV	Mesurable, rapportable, vérifiable
NER	Niveau d'émissions de référence
ONG	Organisation non gouvernementale
PA	Programme d'activité
PES	Paiements pour des services d'écosystème
RE	Réduction d'émissions
REC	Réduction d'émissions certifiée
RED	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SE	Service d'écosystème (ou service environnemental)
SFM	Gestion durable de la forêt
SR	Scénario de référence
UNFCCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UQA	Unité de quantité attribuée
WRI	World Resources Institute (Institut des ressources mondiales)
WWF	World Wildlife Foundation (Fonds mondial pour la vie sauvage)

LEGENDE DES ICONES

PORTEE



Déforestation



Dégradation



Amélioration



Historique



Historique
Ajusté



Projeté

DISTRIBUTION



Mécanisme de
Redistribution



Mécanisme
Supplémentaire



Marché Direct



Fonds Lié
au Marché



Fonds
Bénévole



Approche Phasée

SCALE



National



Infranational



Mondial



Le Petit Livre Rouge du REDD sera régulièrement mis à jour sur notre site Internet durant toute la période qui nous sépare de la COP 15 de Copenhague. Pour rester informés des derniers développements de la recherche et de l'évolution des propositions REDD, rendez-vous sur notre site Internet : www.littleREDDbook.org

